

Demande d'autorisation unique du parc éolien du Bois des Margaines

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Département : Somme

Commune : Hornoy-le-Bourg

Maître d'ouvrage : CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES (CEBMA)

**Assistant au Maître d'Ouvrage /
Porteur de projet : VOL-V**

Contact :

VOL-V
45 Impasse du Petit Pont,
76230 Isneauville
Tél. : 04.11.95.00.30

**Réalisation et assemblage du Dossier de Demande
d'Autorisation Unique : ENCIS Environnement**

Contact :

ENCIS Environnement
Ester Technopole
1, avenue d'Ester
87 069 LIMOGES
Tél. : 05.55.36.28.39



Fichier n° 3

**Description de la
demande**

AI1, AU2 et PJ10

Table des matières

Préambule et lettre de demande	5
3.1 Présentation du demandeur et de l'installation.....	7
3.1.1 Identité du demandeur.....	7
3.1.2 Localisation de l'installation	8
3.1.3 Nature et volume des activités.....	11
3.2 Procédés de fabrication - AU1	12
3.2.1 Principe de fonctionnement d'une éolienne	12
3.2.2 Matières mises en œuvre	13
3.2.3 Produits fabriqués : déchet.....	13
3.3 Capacités techniques et financières - AU2.....	14
3.3.1 Le Groupe Vol-V.....	14
3.3.2 Capacités financières	17
3.3.3 Capacités techniques	Erreur ! Signet non défini.
3.4 Garanties financières et remise en état du site - PJ10.....	22
3.4.1 Garanties financières.....	22
3.4.2 Remise en état du site	22
Annexe 1 : Kbis de la société projet.....	25
Annexe 2 : Kbis de la société mère	29
Annexe 3 : Compte consolidé de VOL-V	33
Annexe 4 : Plan d'affaires prévisionnel de l'opération.....	37
Annexe 5 : Lettre d'engagement de Vol-V.....	41
Annexe 6 : Attestation du Commissaire aux comptes de Vol-V	45
Annexe 7 : Lettre d'intérêt de MIROVA, gestionnaire du fonds EUROFIDEME2	49
Annexe 8 : Lettre d'intérêt d'un organisme bancaire	55
Annexe 9 : Présentation des qualifications, expériences et compétences d'une sélection de membres de l'équipe	59
Annexe 10 : Liste des centrales PV	63

Préambule et lettre de demande

Procédure d'autorisation unique

L'Ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, et le Décret no 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, introduisent la procédure d'Autorisation Unique (AU), qui regroupe l'Autorisation ICPE, le Permis de Construire, l'Autorisation de défrichement, la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, l'Autorisation au titre du Code de l'énergie, et diverses autres autorisations (accord du Ministre de l'aviation civile et du Ministre de la Défense, accord de Architectes des Bâtiments de France pour les Monuments Historiques, etc.).

Initialement, l'Autorisation Unique concernait 7 Régions pour une durée de 3 ans :

- Installations de production d'énergie renouvelable (parcs éoliens et installations de méthanisation) dans cinq régions (Basse-Normandie, Bretagne, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais et Picardie) ;
- Ensemble des installations classées soumises à autorisation dans deux régions Champagne-Ardenne et Franche- Comté.

Ce changement génère la création d'un nouveau type de dossier, unique au titre des différentes procédures applicables au projet, et d'une nouvelle procédure d'instruction associée.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17/08/2015, a généralisé l'expérimentation de l'autorisation unique à l'ensemble des régions françaises. Cette généralisation est devenue effective à compter du 18/11/2015.

Régime ICPE

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de type Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur¹ supérieure ou égale à 50 m ainsi que pour les projets éoliens avec mât compris entre 12 et 50 m et de puissance supérieure à 20 MW. Les porteurs de projet de parcs éoliens doivent donc déposer une demande d'autorisation unique au titre de la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées (ICPE).

¹ Conformément aux recommandations de l'inspection des installations classées et en cohérence avec l'article R. 421-2-c du Code de l'urbanisme, la hauteur de mât à considérer en application de cette nomenclature est à prendre nacelle comprise.

Conformément à l'article R. 511-9 du Code de l'Environnement, modifié par le décret n°2011-984 du 23 août 2011, les parcs éoliens sont soumis à la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées :

A - Nomenclature des installations classées			
N°	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	REGIME (1)	RAYON (2)
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :		
	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.....	A	6
	2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée :		
	a) supérieure ou égale à 20 MW.....	A	6
	b) inférieure à 20 MW.....	D	

(1) A : Autorisation, D : Déclaration.
(2) Rayon d'affichage en kilomètres.

Figure 1 : Nomenclature des ICPE

Le projet éolien du Bois des Margaines comporte 7 éoliennes d'une hauteur de mat de 100 m maximum. En tout état de cause, la hauteur de mât sera supérieur à 50 m. La puissance totale maximale du parc sera de 24,5 MW. La hauteur du mat des éoliennes étant supérieure à 50 m, le projet de parc éolien est ainsi soumise à **autorisation (A)** au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent fichier constitue donc une Demande d'Autorisation d'Exploiter au titre des ICPE, inclus dans un Dossier de Demande d'Autorisation Unique.

LETTRE DE DEMANDE

PREFECTURE DE LA SOMME

51 rue de la République
80 0020 Amiens Cedex 9

A l'attention de Monsieur Le Préfet

A Montpellier, le

Monsieur le Préfet,

En application du Livre V, Titre Ier, du Code l'environnement, je soussigné, Monsieur Arnaud GUYOT, agissant en ma qualité de Directeur Général de la société CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES (CEBMA), ai l'honneur de déposer une demande d'autorisation d'exploiter pour le projet de parc éolien du Bois des Margaines dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation unique.

Raison sociale de la Société	CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES (CEBMA)
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
Site d'exploitation	Parc éolien du Bois des Margaines
Rubriques de classement ICPE	2980-1 (A, 6 km)
Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 7 Hauteur au moyeu maximale : 100 m Puissance unitaire maximale : .3,5 MW Puissance totale installée maximale : 24,5 MW

Conformément aux articles R512-3, 4, 5, 6, 8 et 9 du Code de l'Environnement, la présente demande comprend les annexes suivantes :

Articles du code de l'environnement	Objet	Renvoi vers les pièces du dossier
Article R512-3, 1°	Dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande	Fichier n°1 CERFA n°15293*01
Article R512-3, 2°	Emplacement	Fichier n°1 CERFA n°15293*01
Article R512-3, 3°	Nature et volume des activités, rubrique de la nomenclature	Fichier n°1 CERFA n°15293*01
Article R512-3, 4°	Procédés de fabrication, produits fabriqués	Fichier n°3

Articles du code de l'environnement	Objet	Renvoi vers les pièces du dossier
Article R512-3, 5°	Capacités techniques et financières de l'exploitant	Fichier n°3
Article R512-3, 6°	Non applicable au projet (installation traitement des déchets)	Non applicable au projet
Article R512-4, 1°	Justification du dépôt de la demande de permis de construire	<i>Non applicable dans le cadre des demandes d'autorisation unique</i>
Article R512-4, 2°	Justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichage	Non applicable au projet
Article R512-4, 3°	Non applicable au projet (installations nécessaire à l'exploitation d'une centrale nucléaire, exploitant d'aéronefs)	Non applicable au projet
Article R512-4, 4°	Non applicable au projet (demande de modification substantielle pour les installations présentant des risques importants de pollution ou d'accident, des carrières et des installations de stockage de déchets)	Non applicable au projet
Article R512-4, 5°	Non applicable au projet (ICPE rubrique 3000 à 3999)	Non applicable au projet
Article R512-5	Garanties financières	Fichier n°3
Article R512-6, I 1°	Carte au 1/25'000, à défaut au 1/50'000, avec emplacement de l'installation	Fichier n°7
Article R512-6, I 2°	Plan au 1/2'500, au minimum, des abords	Fichier n°7
Article R512-6, I 3°	Plan au 1/500*, au minimum	Fichier n°7
Article R512-6, I 4°	Etude d'impact	Fichier n°4
Article R512-6, I 5°	Etude de dangers	Fichier n°5
Article R512-6, I 6°	Notice hygiène et sécurité	Non applicable dans le cadre des demandes d'autorisation unique
Article R512-6, I 7°	Avis propriétaire, avis Maire ou Président EPCI compétent en matière d'urbanisme, sur remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation	Fichier n°8
Article R512-6, I 8°	Non applicable au projet (carrières ou installations de stockage des déchets)	Non applicable au projet
R512-6, II	Etudes et documents doivent porter sur l'ensemble des installations ou équipements exploités ou projetés	Toutes les pièces portent sur l'ensemble du projet de centrale éolienne du Bois des Margaines

*Conformément à l'article R512-6-3° du Code de l'Environnement – Partie réglementaire – Livre V et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200^{ème}.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Arnaud GUYOT

Directeur Général

3.1 Présentation du demandeur et de l'installation

3.1.1 Identité du demandeur

Vol-V est un groupe fondé en 2005 et spécialisé dans la production d'énergie renouvelable dans les domaines de l'éolien, du solaire photovoltaïque et de la biomasse. A partir de ses 3 implantations à Montpellier, Rouen et Rennes, Vol-V intervient sur une grande partie du territoire français. Son savoir-faire couvre toutes les phases de réalisation d'un projet, de l'identification de sites propices aux études jusqu'à la réalisation et l'exploitation des installations.

Le maître d'ouvrage, la société Centrale éolienne du Bois des Margaines (CEBMA), est une société spécialement créée pour l'exploitation du parc. Elle est filiale à 100% du groupe Vol-V. Elle a pour objet unique l'exploitation du parc éolien envisagé et est ou sera détentrice des autorisations. Au moment de la réalisation du projet, la société d'exploitation signe avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés les conventions d'occupation et contracte avec tous les intervenants et sous-traitants nécessaires à la construction et à l'exploitation de la centrale éolienne. La société d'exploitation est représentée par sa maison mère Vol-V SAS dans toutes ses démarches, et les représentants légaux de CEBMA sont également les représentants légaux de Vol-V SAS.

Société mère, contrôlant la société projet	SAS VOL-V
Statut juridique	Société par actions simplifiée
Capital	20 139 942 € - RCS Montpellier 521 686 064
Code APE	7112B
N° SIRET	512 686 064 00019
Effectif	13 salariés (holding) + 22 salariés (filiales)
Nombre de jours ouvrés / an	253 jours
Horaires	9h-13h et 14h-18h et 17h le vendredi
Adresse du siège social	1350, avenue Albert Einstein, PAT Bât. 2, 34000 MONTPELLIER
Téléphone	04 11 95 00 30
Fax	04 11 95 00 31
Nom et qualité du signataire de la demande	M. Arnaud GUYOT, Directeur Général
Nom et coordonnées de la personne qui a suivi l'affaire	Gaëlle LAURENT g.laurent@vol-v.com Portable : 06 58 47 71 36

Société projet, exploitante du parc éolien	Centrale Eolienne du Bois des Margaines (CEBMA)
Statut juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital	10 000 €
Code APE	3511Z : Production d'électricité
N° SIRET	823 188 156 000 17
Adresse	1350, avenue Albert Einstein, PAT Bât. 2, 34000 MONTPELLIER
Téléphone	04 11 95 00 30
Fax	04 11 95 00 31
Société mère, contrôlant la société projet	SAS VOL-V

Tableau 1 : Identité du demandeur (source : Vol-V)

Les Kbis de ces deux sociétés sont disponibles en annexes 1 et 2 du présent document.

3.1.2 Localisation de l'installation

La zone d'implantation potentielle du parc éolien est localisée en région Hauts de France, dans le département de la Somme (80), sur la commune de Hornoy-le-Bourg. Les renseignements suivants présentent la localisation de l'installation ainsi que les coordonnées des éoliennes et les parcelles concernées.

Région	Hauts de France
Département	Somme (80)
Commune	Hornoy-le-Bourg

Tableau 2 : Localisation de l'installation

Le projet a une puissance totale maximale de 24,5 MW. Il comprend 7 éoliennes de 3,5 MW de puissance maximale. Ces éoliennes ont une hauteur de moyeu maximale de 100 m et leur rotor (pales assemblées autour du moyeu) a un diamètre de 113 m maximum. Ces installations auront des hauteurs en bout de pale de 145 m au maximum. Le plan d'implantation de la centrale éolienne est présenté Carte 2.

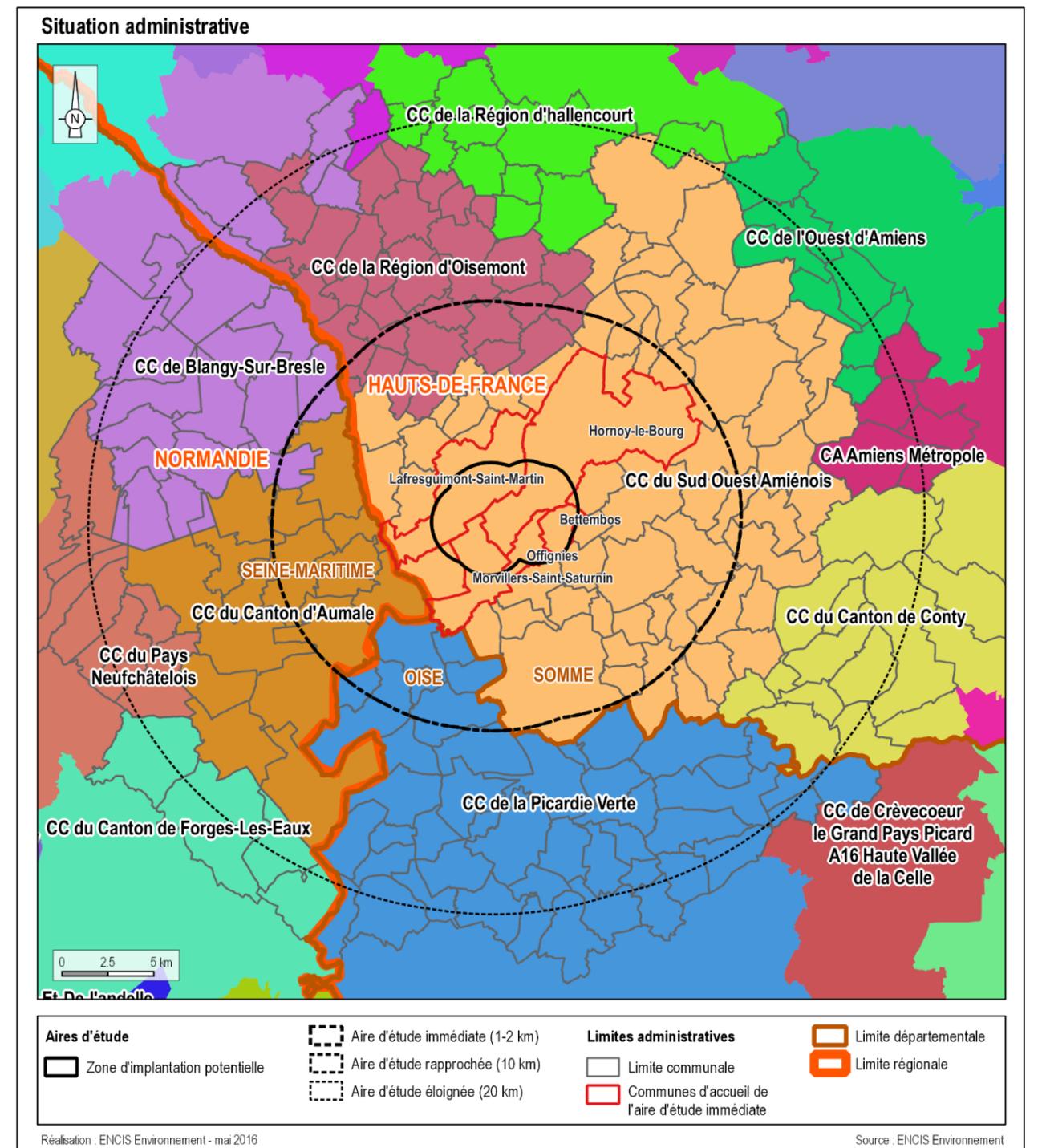
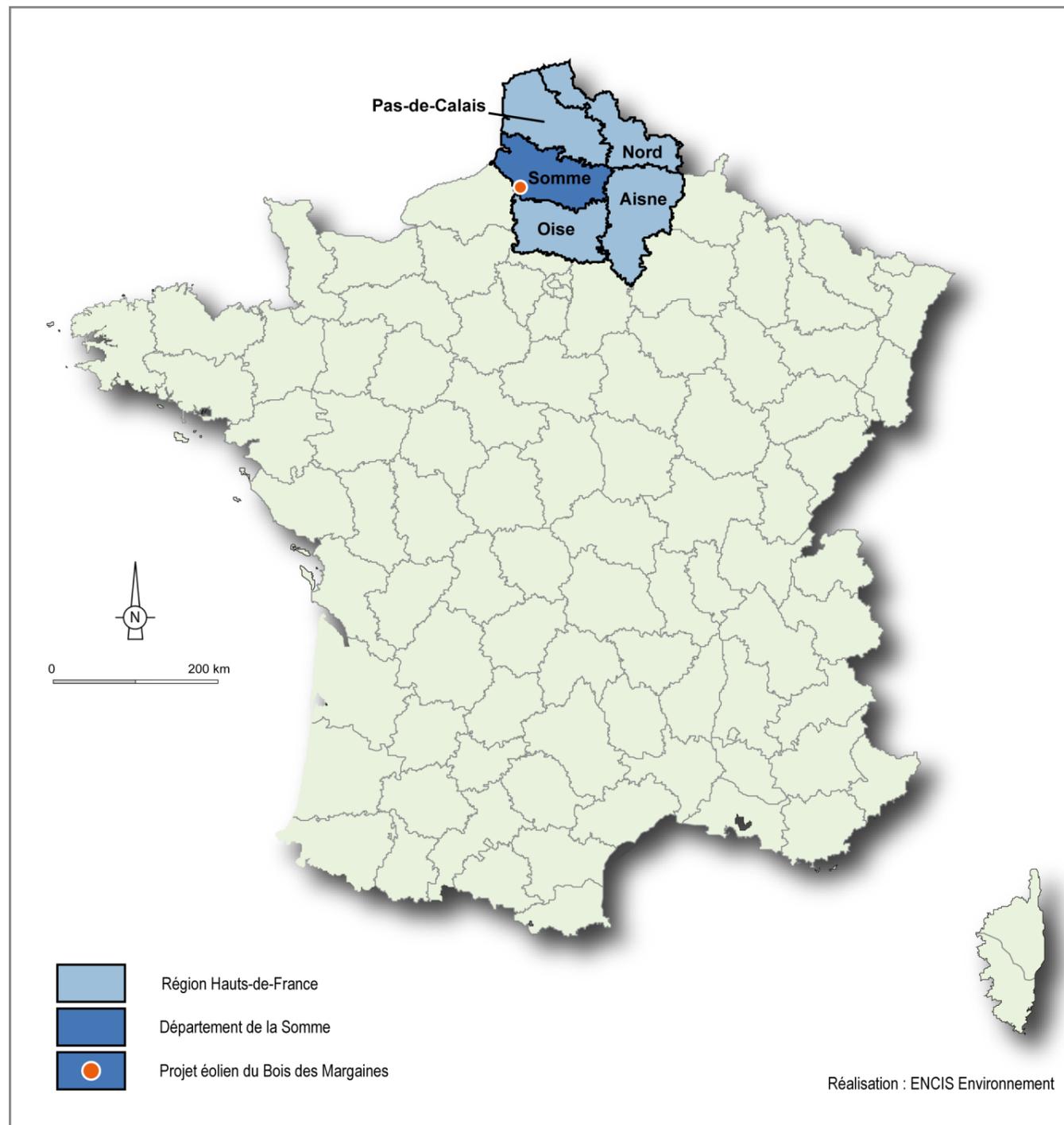
Afin d'assurer une bonne fixation des éoliennes au sol, des fondations sont construites. Elles jouent un rôle de lest permettant une petite amplitude de mouvement à l'aérogénérateur.

À ces installations s'ajoute un poste de livraison électrique chargé de collecter l'électricité produite par les aérogénérateurs, qui convertissent l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. L'électricité produite a une tension de 400 V, puis est convertie directement à 20 000 V grâce à un transformateur situé dans l'éolienne et est acheminée via un réseau de câbles souterrains inter-éolien qui relie les machines au poste de livraison. Le courant sera ensuite pris en charge par le gestionnaire du réseau de distribution. Il a été choisi de recouvrir le poste de livraison d'un bardage bois, lui permettant de mieux s'intégrer dans son environnement.

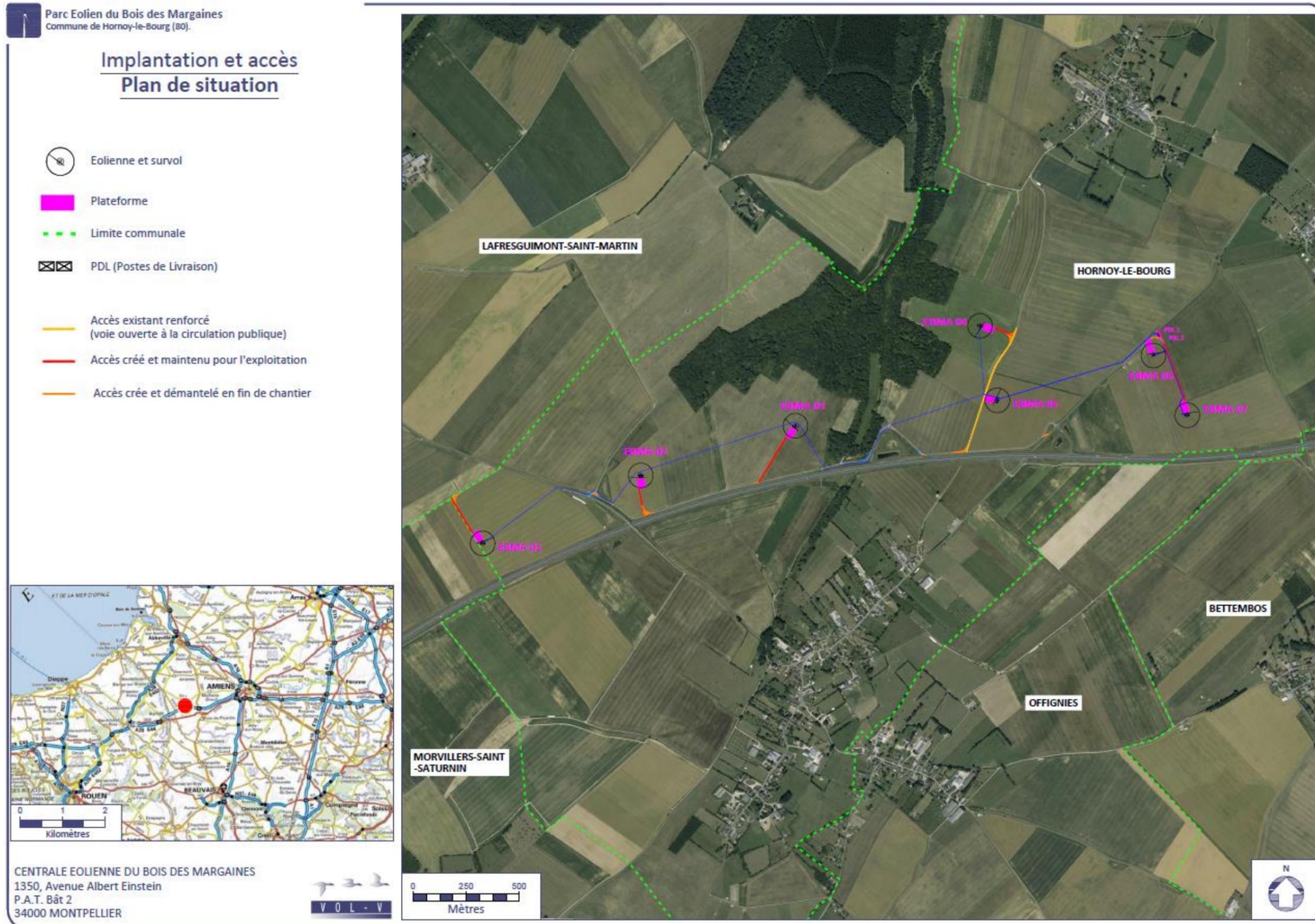
Une présentation détaillée du projet et de ses différentes phases de vie (construction, exploitation, démantèlement) est disponible Partie 5 de l'étude d'impact sur l'environnement (Cf. Fichier 4).

Projet éolien du Bois des Margaines										
	Commune	Lieu-dit	Parcelle	Altitude au sol	Hauteur maximale	Altitude haut construction maximale	Lambert 93		WGS 84	
							X	Y	N	E
EOLIENNES										
EBMA 01 (E1)	Hornoy-le-Bourg	Chaude Vallée	XO 18	190 m	145 m	335 m	615 270	6 968 335	49°48'29.5186"	1°49'25.2876"
EBMA 02 (E2)	Hornoy-le-Bourg	La Mare à Joncs	XP 4	186 m	145 m	331 m	616 014	6 968 655	49°48'40.2242"	1°50'2.2304"
EBMA 03 (E3)	Hornoy-le-Bourg	Terre des Margaines	XP 16	183 m	145 m	328 m	616 741	6 968 888	49°48'48.1050"	1°50'38.3914"
EBMA 04 (E4)	Hornoy-le-Bourg	Les Treize	XT 5	181 m	145 m	326 m	617 609	6 969 358	49°49'3.7132"	1°51'21.4312"
EBMA 05 (E5)	Hornoy-le-Bourg	Les Vingt-Huit	XT 18	180 m	145 m	325 m	617 691	6 969 008	49°48'52.4329"	1°51'25.7828"
EBMA 06 (E6)	Hornoy-le-Bourg	La Croix à Loup	WC 20	182 m	145 m	327 m	618 425	6 969 218	49°48'59.5663"	1°52'2.3160"
EBMA 07 (E7)	Hornoy-le-Bourg	La Croix à Loup	WC 20	183 m	145 m	328 m	618 584	6 968 938	49°48'50.5850"	1°52'10.4632"
POSTES DE LIVRAISON										
PDL 1	Hornoy-le-Bourg	La Croix à Loup	WC 20	20	2,74 m	184,24 m	618 447	6 969 318	49°49'2.8103"	1°52'3.3442"
PDL 2	Hornoy-le-Bourg	La Croix à Loup	WC 20	20	2,74 m	184,24 m	618 451	6 969 308	49°49'2.4888"	1°52'3.5512"

Tableau 3 : Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison (source : Vol-V)



Carte 1 : Localisation du projet éolien (sources : ENCIS Environnement, Vol-V)



Carte 2 : Plan de masse du parc éolien (source : Vol-V)

3.1.3 Nature et volume des activités

Le parc éolien du Bois des Margaines est composé de :

- 7 éoliennes d'une hauteur totale maximale de 145 m,
- 2 postes de livraison, de longueur maximale 9,46 m, de largeur maximale 3,14 m et de hauteur hors sol de 2,74 m au maximum.

Cette installation produit de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

La puissance totale installée est au maximum de 24,5 MW.

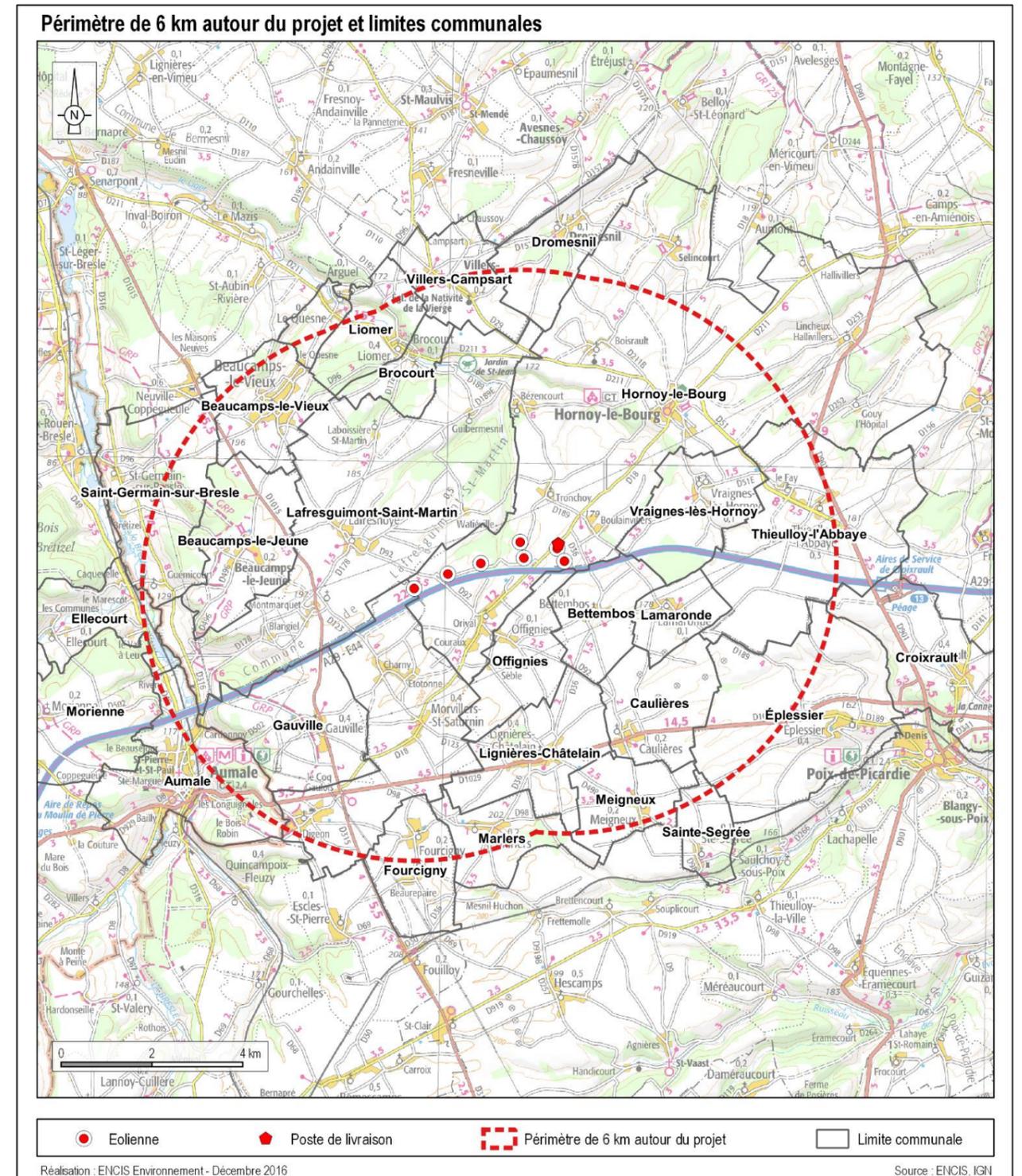
La production attendue est d'environ 53 000 MWh/an.

Etant donné que le parc éolien du Bois des Margaines est une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupe un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât (nacelle comprise) a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres, il est soumis au régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le rayon d'affichage d'avis au public est de 6 km et concerne donc les communes suivantes (Cf. carte ci-contre) :

Communes localisées dans le rayon d'affichage d'avis au public		
Aumale	Fourcigny	Meigneux
Beaucamps-le-Jeune	Gauville	Morieulle
Beaucamps-le-Vieux	Hornoy-le-Bourg	Morvillers-Saint-Saturnin
Bettembos	Lafresguimont-Saint-Martin	Offignies
Brocourt	Lamaronde	Sainte-Segrée
Caulières	Le Quesne	Saint-Germain-sur-Bresle
Croixrault	Lignières-Châtelain	Thieulloy-l'Abbaye
Dromesnil	Liomer	Villers-Campsart
Ellecourt	Marlers	Vraignes-lès-Hornoy.
Éplessier		

Tableau 4 : Communes localisées dans le rayon d'affichage d'avis public (source : Vol-V)



Carte 3 : Périmètre d'affichage (sources : ENCIS, Vol-V)

3.2 Procédés de fabrication - AU1

3.2.1 Principe de fonctionnement d'une éolienne

Une éolienne est principalement composée :

- d'un rotor et des pales supportés par un moyeu mis en mouvement par l'action du vent,
- d'une nacelle contenant les éléments de production d'électricité (génératrice, frein, régulateur, etc.),
- d'un mât,
- de fondations.

Une éolienne transforme l'énergie du vent en énergie électrique. Cette transformation se fait en plusieurs étapes :

- Transformation de l'énergie par les pales : les pales fonctionnent sur le principe d'une aile d'avion, la différence de pression entre les deux faces crée une force aérodynamique, mettant en mouvement le rotor par la transformation de l'énergie cinétique en énergie mécanique.
- Production d'énergie : l'énergie mécanique transmise est transformée en énergie électrique.
- Transformation de l'électricité : l'électricité est convertie et transformée pour être délivrée sur le réseau, par l'intermédiaire d'un transformateur puis du poste de livraison.

Par conséquent, cette transformation, et donc, la production d'électricité, est fonction du vent.

En effet, chaque éolienne possède une vitesse dite « de démarrage » : lorsque le vent atteint cette vitesse, les pales sont orientées face au vent et mises en mouvement par la force du vent. La production d'électricité débute.

Pour des vitesses d'environ 15 m/s, l'éolienne atteint sa puissance nominale, conditions optimales de production d'électricité.

Enfin, pour des vitesses supérieures à 34 m/s et pour des raisons de sécurité, l'éolienne est arrêtée. Les pales sont mises « en drapeau » afin de ne plus bénéficier des vents.

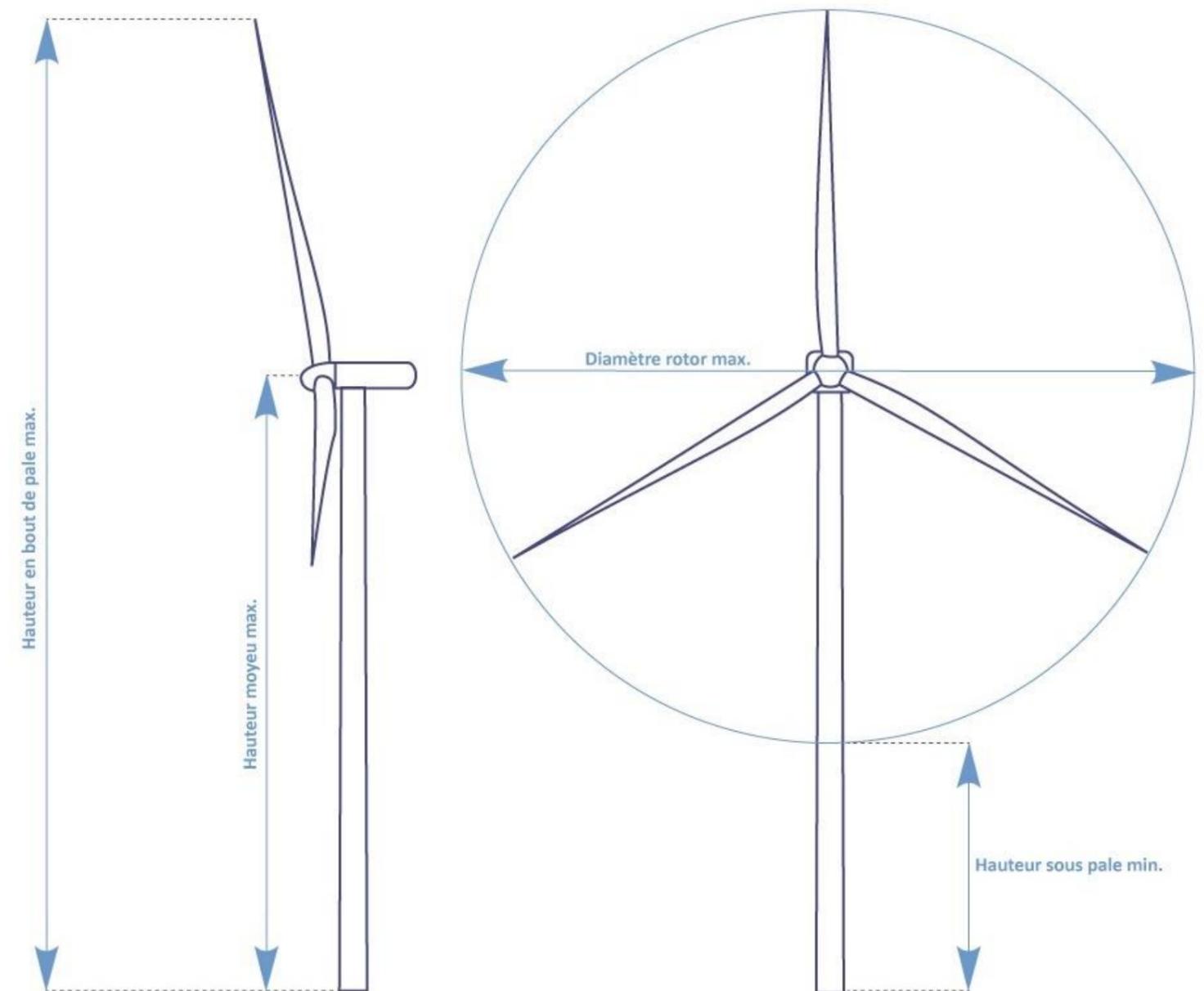


Figure 2 : Paramètres dimensionnels des éoliennes (Source : VOL-V)

3.2.2 Matières mises en œuvre

Lors de la phase d'exploitation du parc éolien, différents produits sont utilisés :

- Des huiles : pour le transformateur (isolation et refroidissement), pour les éoliennes (huile hydraulique pour le circuit haute pression et huile de lubrification pour le multiplicateur)
- Du liquide de refroidissement (eau glycolée, eau et éthylène glycol)
- Des graisses pour les roulements et les systèmes d'entraînement
- De l'hexafluorure de soufre, pour créer un milieu isolant dans les cellules de protection électrique
- De l'eau, lors de la phase chantier, et plus particulièrement pour le terrassement et la base de vie.

Lors de la maintenance, d'autres produits pourront être utilisés (décapants, produits de nettoyage, etc.) mais ils seront en faible quantité.

Aucun produit dangereux n'est stocké dans les éoliennes conformément à l'article 16 de l'arrêté du 26 août 2011² (matériaux combustibles ou inflammables).

Des informations plus détaillées sont disponibles dans l'étude d'impact (Cf. Fichier 4.1, notamment partie 6.2.2.12).

3.2.3 Produits fabriqués : déchet

3.2.3.1 Déchets de construction

D'après l'article R. 512-8 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit préciser le caractère polluant des déchets produits. Les déchets générés par la phase de construction d'un parc éolien peuvent être les suivants.

- Des déchets verts : provenant de la coupe ou de l'élagage de haies ou d'arbres lors de la préparation du site pour le dégagement de la circulation des engins de chantier, la création de pistes et plateformes, l'emplacement des fondations et/ou du poste de livraison.
- Des déblais de terre, sable, ou roche, provenant du décapage pour l'aménagement des pistes de circulation, des excavations des fondations, des fouilles du poste de livraison et des tranchées de raccordement électrique internes.
- Des déchets d'emballage (carton, plastique).
- Des huiles et hydrocarbures.

Pour ce type de chantier, les seuls risques de déchets chimiques sont limités à l'éventuelle terre souillée par des hydrocarbures ou des huiles lors d'une fuite accidentelle d'un engin.

Un plan de gestion des déchets de chantier sera mis en place par le maître d'ouvrage afin d'appliquer la réglementation en vigueur sur les déchets.

3.2.3.2 Déchets de maintenance

Les déchets électriques et électroniques défectueux du parc éolien (éoliennes, poste de livraison) seront changés lors des opérations de maintenance. Ces déchets sont souvent très polluants. Lorsqu'un DEEE (Déchet d'Équipement Électrique et Électronique) est défectueux, le prestataire de maintenance pourra renvoyer l'équipement ou un de ses composants en usine. Dans les autres cas, l'élément sera envoyé en déchetterie professionnelle dûment autorisée d'où il suivra la filière réservée aux DEEE.

Certains composants métalliques des éoliennes doivent être changés lors des opérations de maintenance. Ces pièces métalliques sont des matériaux inertes peu polluants pour l'environnement. Leur quantité dépend des pannes et avaries qui pourraient survenir.

De la même façon, des huiles et des graisses, ainsi que du liquide de refroidissement, seront utilisés et donc à recycler.

Des ordures ménagères, des déchets industriels banals et des emballages souillés seront créés par la présence du personnel de maintenance ou de visiteurs.

Des déchets verts seront issus des éventuels entretiens de la strate herbacée par débroussaillage des abords des installations.

L'exploitant se conformera aux **articles 20 et 21 de l'arrêté du 26 août 2011** relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement :

² Relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

- **Article 20 :**

« L'exploitant élimine ou fait éliminer les déchets produits dans des conditions propres à garantir les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement. Il s'assure que les installations utilisées pour cette élimination sont régulièrement autorisées à cet effet.

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit. »

- **Article 21 :**

« Les déchets non dangereux (par exemple bois, papier, verre, textile, plastique, caoutchouc) et non souillés par des produits toxiques ou polluants sont récupérés, valorisés ou éliminés dans des installations autorisées.

Les seuls modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballage sont la valorisation par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux utilisables ou de l'énergie. Cette disposition n'est pas applicable aux détenteurs de déchets d'emballage qui en produisent un volume hebdomadaire inférieur à 1 100 litres et qui les remettent au service de collecte et de traitement des collectivités. »

Des informations plus détaillées sont disponibles dans l'étude d'impact Fichier 4.1 du présent dossier de demande (Cf. notamment partie 6.2.2.12).

3.2.3.3 Déchets de démantèlement

A l'issue de l'exploitation du parc éolien, les éléments démantelés et non réemployés pour un autre site éolien seront recyclés et valorisés ou, à défaut, éliminés par des centres autorisés à cet effet. Les déchets générés par la phase de démantèlement du parc éolien peuvent être les suivants :

- Les déblais
- Les matériaux composites
- L'acier et autres métaux
- Les huiles
- Les déchets électriques et électroniques
- Le béton

Des informations complémentaires sont fournies dans l'étude d'impact sur l'environnement (Cf. Fichier 4.1, notamment partie 6.3.2.4).

3.3 Capacités techniques et financières - AU2

La législation des installations classées, par l'intermédiaire des dispositions de l'article L.181-27 du Code de l'environnement, prévoit que la délivrance de l'autorisation unique prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L.512-6-1 lors de la cessation d'activité.

L'article D181-15-2 3° du Code de l'environnement précise que le dossier de demande d'autorisation environnementale doit contenir une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation.

Le demandeur est une société de projet créée spécifiquement pour la mise en place et l'exploitation de l'installation. Elle ne peut pas démontrer d'expérience ou de références propres. En revanche elle dispose des capacités techniques et financières fournies par son actionnaire, le groupe Vol-V, et les partenaires de celui-ci pour des données fournies en vigueur au jour du dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

3.3.1 Le Groupe Vol-V

3.3.1.1 Relations entre le groupe VOL-V et la société de projet

Le maître d'ouvrage, la société CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES (CEBMA), est une société spécialement créée pour l'exploitation du parc éolien. Elle est filiale à 100% du groupe VOL-V. Elle a pour objet unique l'exploitation du parc éolien envisagé et est ou sera détentrice des autorisations. Au moment de la réalisation du projet, la société d'exploitation signe avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés les conventions d'occupation et contracte avec tous les intervenants et sous-traitants nécessaires à la construction et à l'exploitation de la centrale éolienne. La société d'exploitation est représentée par sa maison mère VOL-V SAS dans toutes ses démarches, et les représentants légaux de CEBMA sont également les représentants légaux de VOL-V SAS.

Le maître d'ouvrage, la société CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES (CEBMA), est une société spécialement créée pour l'exploitation du parc éolien. Elle est filiale à 100% du groupe VOL-V.

3.3.1.2 Relations entre le groupe VOL-V et la société de projet

Les principales caractéristiques de VOL-V SAS et de la société projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Société mère, contrôlant la société projet	SAS VOL-V
Statut juridique	Société par actions simplifiée
Capital	20 139 942 € - RCS Montpellier 521 686 064
Code APE	7112B
N° SIRET	512 686 064 00019
Effectif	28 salariés (holding) + 30 salariés (filiales)
Nombre de jours ouvrés / an	253 jours
Horaires	9h-13h et 14h-18h et 17h le vendredi
Adresse du siège social	1350, avenue Albert Einstein, PAT Bât. 2, 34000 MONTPELLIER
Téléphone	04 11 95 00 30
Fax	04 11 95 00 31
Nom et qualité du signataire de la demande	M. Arnaud GUYOT, Directeur Général
Nom et coordonnées de la personne qui a suivi l'affaire	Gaëlle LAURENT g.laurent@vol-v.com Port : 06 58 47 71 36
Société projet, exploitante du parc éolien	Centrale Eolienne du Bois des Margaines (CEBMA)
Statut juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital	10 000 €
Code APE	3511Z : Production d'électricité
N° SIRET	823 188 156 000 17
Adresse	1350, avenue Albert Einstein, PAT Bât. 2, 34000 MONTPELLIER
Téléphone	04 11 95 00 30
Fax	04 11 95 00 31
Société mère, contrôlant la société projet	SAS VOL-V

Tableau 5 : Identité du demandeur (source : Vol-V)

3.3.1.3 Présentation du groupe

VOL-V est un groupe fondé en 2005 et spécialisé dans la production d'énergie renouvelable dans les domaines de l'éolien, du solaire photovoltaïque et de la méthanisation. Implanté à Montpellier, Rennes et Rouen, le groupe intervient dans trois domaines : l'éolien, la méthanisation et le solaire photovoltaïque. Les activités du Groupe couvrent une grande partie du territoire français métropolitain. Son savoir-faire couvre toutes les phases de réalisation d'un projet, de l'identification de sites propices aux études jusqu'à la réalisation et l'exploitation des installations. Le Groupe compte 58 collaborateurs.

Les activités éoliennes (VOL-V EOLE) sont opérées par la maison mère VOL-V SAS. Les équipes sont installées dans les trois implantations du groupe.

VOL-V BIOMASSE est une filiale de VOL-V fondée en 2009 et spécialisée dans la méthanisation. Elle est implantée à Rouen et à Rennes. VOL-V BIOMASSE intervient dans toutes les phases opérationnelles d'un projet de méthanisation, depuis le développement jusqu'à l'exploitation des unités de méthanisation.

VOL-V SOLAR est la filiale du groupe spécialisée dans le solaire photovoltaïque. Elle est implantée à Montpellier et intervient dans toutes les phases opérationnelles d'un projet de production solaire photovoltaïque, depuis le développement jusqu'à l'exploitation des centrales solaires.

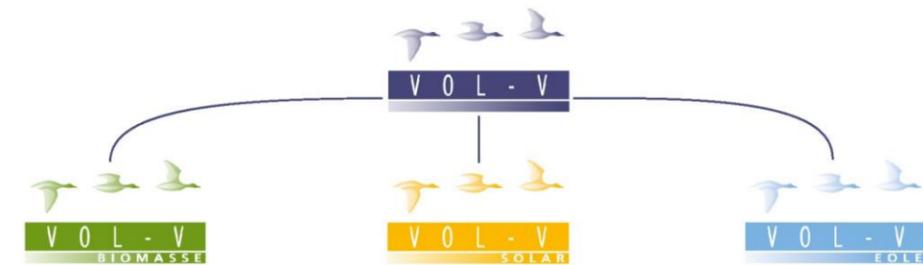


Figure 3 : Activités du Groupe VOL-V (source : Groupe VOL-V)

VOL-V fait partie de nombreux réseaux professionnels, notamment :



En outre, VOL-V Biomasse est adhérente du Club biogaz de ATEE et VOL-V SOLAR est adhérente de ENERPLAN.

3.3.1.4 Références

Le groupe VOL-V exerce son activité dans plusieurs domaines connexes ;

- L'énergie éolienne
- L'énergie solaire
- La méthanisation

Activité éolienne

L'activité éolienne est le métier historique du groupe. Le Groupe VOL-V a construit 6 parcs éoliens entre 2007 et 2016 pour un total de 32 éoliennes ce qui représente un investissement cumulé de 140,72 M€ pour cette branche d'activité.

Deux parcs éoliens sont en cours de construction :

- Centrale éolienne Le Bois Violette, 6 éoliennes, puissance cumulée de 14,1 MW, environ 21 M€ d'investissement, début du chantier en février 2017, mise en service prévue dans le courant du premier trimestre 2018 ;
- Centrale éolienne Le Long Villiers, 4 éoliennes, puissance cumulée de 9,4 MW, environ 14 M€ d'investissement, début du chantier en février 2017, mise en service prévue dans le courant du premier trimestre 2018.

Les principales caractéristiques des 6 centrales éoliennes que le Groupe détient et exploite pour son propre compte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Sont également mentionnées les caractéristiques des deux centrales éoliennes autorisées dont la construction a débuté en février 2017.

Société	Nb d'éoliennes	Puissance brute (MW)	Investissement (M€)	Localisation	Date MSI
Centrale Eolienne des Pins CEPIN SAS	1	2,30	3,08	Aveyron (12)	09/11/2007
Centrale Eolienne de Bois Cheneau CELBC SAS	5	10,00	16,29	Eure-et-Loir (28)	01/08/2009
Centrale Eolienne de la Plaine de Hocquéus CEHOC SAS	4	9,20	13,09	Somme (80)	26/08/2010
Centrale Eolienne des Vingt Setiers CEVIN SAS	8	18,40	26,56	Eure-et-Loir (28) et Essonne (91)	15/06/2011
Centrale Eolienne de la Tourette CETOU SAS	5	12,50	15,70	Somme (80)	01/11/2012
Centrale Eolienne du Coin Malo CECOM SAS	9	20,70	31	Somme (80)	16/11/2016
Centrale Eolienne du Long Villiers CELOV SAS	4	9,4	14	Eure et Loir (28)	T1 2018
Centrale Eolienne du Bois Violette CELBV SAS	6	13,8	21	Eure et Loir (28)	T1 2018
	42	96,3	140,72		

Tableau 6 : Principales caractéristiques des centrales éoliennes mises en service par le Groupe VOL-V, ainsi que celle à construire (source : VOL-V)

De plus, le Groupe VOL-V détient les autorisations pour les projets suivants :

- Le projet éolien des Egrouettes, commune des Villages Vovéens, a été autorisé en date du 13/01/2017. Il est composé de cinq éoliennes pour une puissance totale de 17 MW.
- Le projet éolien des Prieurés, communes de Saumeray et de Charonville a été autorisé en date du 02/05/2017 pour la partie ICPE, du 07/04/2017 pour la partie PC. Il est composé de huit éoliennes pour une puissance totale de 24 MW.
- Le projet éolien de Falvieux, communes de Billancourt, Biarre, Cressy-Omencourt, Balâtre, Solente et Biarre a été autorisé le 01/08/2017. Il est composé de 6 éoliennes pour une puissance totale de 21,6 MW.

Enfin, le Groupe dispose d'un portefeuille d'environ 150 MW actuellement en cours d'instruction.

Activité solaire photovoltaïque

Concernant l'activité solaire photovoltaïque, le groupe VOL-V a construit 50 centrales solaires entre 2011 et 2015 pour une puissance cumulée de 13,6 MWc ; la liste des réalisations est présentée en annexe 10. Ceci représente un investissement cumulé de près de 50 M€ pour cette branche d'activité.

Activité méthanisation

Vol-V Biomasse développe depuis 2009 des projets de méthanisation territoriales depuis ses implantations de Rennes (Saint-Grégoire) et Rouen (Isneauville). Dix centrales disposent de permis de construire et d'une autorisation préfectorale d'exploiter.

Deux unités de méthanisation ont été mises en service fin 2016/début 2017 pour un budget de plus de 18 millions d'euros.

	Capacité	Puissance gaz	Montant investissement (M€)	Localisation	Date MSI
CBQUI	93 t/j	2,5 MW	10,1	Quimper (29)	07/02/2017
CBVER	140 t/j	2,2 MW	8	Eppeville (80)	19/12/2016

Tableau 7 : Unités de méthanisation en chantier (source : Vol-V)

Par ailleurs, deux nouvelles unités de méthanisation sont actuellement en cours de construction.

Vol-V Biomasse est ainsi aujourd'hui un des principaux acteurs de référence en France dans le secteur de la méthanisation territoriale.

Synthèse des actifs du Groupe en exploitation

Le Groupe Vol-V conçoit et construit des unités de production d'énergie renouvelable. Il est propriétaire et exploite une partie des actifs ainsi produits. Le graphe ci-dessous illustre l'évolution de la puissance des actifs détenus (certains actifs sont détenus partiellement : les chiffres tiennent compte de cette détention partielle).

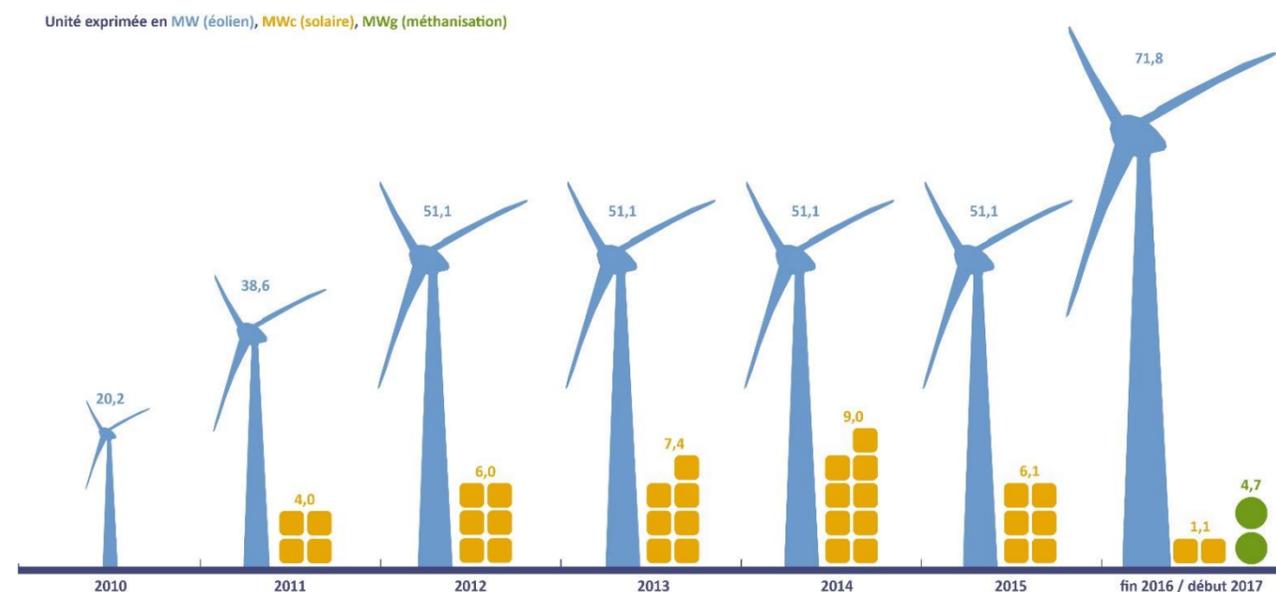


Figure 4 : Evolution de la puissance des actifs détenus (Source : Vol-V)

En termes de puissance installée, le Groupe exploite 71,8 MW d'actifs éolien, 4,7 MWg de centrale de méthanisation et 1,1 MWc d'actifs solaires.

Le groupe VOL-V est un producteur indépendant d'électricité renouvelable, qui développe, construit et exploite des centrales de production d'énergie verte (éolien, photovoltaïque, méthanisation).

Créé en 2005, le Groupe a déjà réalisé plus de 170 M€ d'investissement pour la construction de ses actifs de production.

3.3.2 Capacités financières

La législation des installations classées, par l'intermédiaire des dispositions de l'article L.181-27 du code de l'environnement prévoit que l'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité.

L'article D181-15-2 3° du code de l'environnement précise que le dossier de demande d'autorisation environnementale doit contenir une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation.

Le demandeur est une société de projet créée spécifiquement pour la mise en place et l'exploitation de l'installation. Elle ne peut pas démontrer d'expérience ou de références propres. En revanche elle dispose des capacités techniques et financières fournies par son actionnaire, le groupe Vol-V, et les partenaires de celui-ci pour des données fournies en vigueur au jour du dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

3.3.2.1 Chiffres-clés du groupe

Le capital social de la maison mère est de 20 139 942 euros.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe VOL-V au cours des 6 dernières années, ainsi que l'augmentation continue de ses fonds propres.

En k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires	8 365	14 262	15 848	17 492	17 413	14 673
Dont vente électricité	6 113	12 603	14 252	14 863	14 524	11 147
Capitaux propres	24 534	25 416	26 135	27 303	37 101	40 881

Tableau 8 : Quelques données économiques et financières du Groupe VOL-V (source : Comptes consolidés du Groupe VOL-V)

3.3.2.2 Compétences de VOL-V en matière de financement

VOL-V met à disposition du demandeur, sa filiale, ses compétences en matière de financement de projet de production d'énergies renouvelables. VOL-V dispose d'une équipe qualifiée et expérimentée dans le domaine de l'ingénierie financière. Le tableau en annexe présente les qualifications, expériences et compétences d'une sélection des personnes de l'équipe.

Le Groupe VOL-V a mené à bien le montage financier de toutes ses opérations depuis sa création, a donc su mobiliser pour ses investissements un montant supérieur à 170 M€, en s'appuyant sur des partenaires financiers tant pour renforcer ses fonds propres que pour mobiliser des crédits bancaires.

En 2010, Vol-V a renforcé sa capacité d'investissement en ouvrant son capital à EUROFIDEME2, un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables en Europe, géré par MIROVA Environment and

Infrastructure, une société du groupe NATIXIS. Lancé en 2009, le fonds EUROFIDEME 2 a été structuré sous forme de FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) et a été souscrit à hauteur de 94 M€ par des investisseurs institutionnels privés. EUROFIDEME2 a participé à la construction de 300 MW d'éolien terrestre et de 100 MW de photovoltaïque.

De nombreux organismes bancaires français ont contribué au financement des opérations menées par VOL-V, qu'il s'agisse de parcs éoliens, de centrales solaires photovoltaïques ou d'unités de méthanisation, parmi lesquels :

- BPI (ex OSEO)
- Caisse d'Épargne,
- Banque Palatine,
- Crédit Coopératif
- Crédit Agricole
- Banque Populaire

3.3.2.3 Le montage financier du projet

Le mode de financement envisagé pour le projet est appelé « financement sans recours ». Ce type de financement, classique pour les projets d'infrastructures et en particulier pour les installations de production d'énergie renouvelables de grande taille, repose sur un apport de fonds provenant de l'investisseur (en général à hauteur de 20% environ du montant de l'investissement) et d'organismes prêteurs (à hauteur du solde soit environ 80%). La banque qui accorde le prêt s'assure en amont de la rentabilité du projet en vérifiant que les flux de trésorerie futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt. Ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activité extérieure au projet. Une société ad hoc est donc créée pour chaque projet éolien : pour le parc éolien du bois des Margaines, il s'agit de la société CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES (CEBMA).

Dans le cas d'une centrale éolienne, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. Concernant le cadre tarifaire, la centrale bénéficiera d'un contrat de complément de rémunération (valorisation de l'énergie produite sur le marché + aide d'état) dont la durée s'étalera sur une durée allant de 15 à 20 ans. Ces contrats sont disponibles via un guichet unique pour certains types de projets, via appels d'offres pour d'autres.

Une fois le cadre tarifaire définit, le chiffre d'affaires de la société est donc connu dès la phase de conception du projet avec un niveau d'incertitude extrêmement faible. Le plan d'affaires prévisionnel de l'opération est présenté en annexe de la présente demande d'autorisation d'exploiter et indique sur la durée du contrat d'achat d'électricité les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie du projet avant et après impôts, notamment les charges et produits d'exploitation mettant en

évidence les dépenses de maintenance et les réserves constituées pour faire face aux opérations de démantèlement.

Ainsi, la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitation sont très faibles par rapport à l'investissement initial et très prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. Il n'y a pas besoin de nouvelles ressources financières pour assurer l'exploitation une fois l'investissement réalisé. La capacité à financer l'investissement initial est donc une preuve suffisante de la capacité financière de la société à mener à bien son projet.

Dans le cas du parc éolien du Bois des Margaines, le montant d'investissement du projet est estimé à environ 36,75M€. Les fonds nécessaires à la réalisation du parc sont apportés à hauteur de 20% (soit 7,35 M€ environ) environ par CEBMA qui les obtient auprès de sa maison mère, les 80% restants (soit 29,40 M€ environ) étant empruntés par CEBMA auprès d'organismes financiers dans le cadre d'un financement sans recours.

Le financement de l'opération est conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet. CEBMA ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire. Toutefois, VOL-V, la maison mère de CEBMA, a entrepris pour le projet porté par CEBMA des démarches auprès des organismes financiers susceptibles d'intervenir dans le financement. Une lettre d'intérêt d'un organisme prêteur sollicité par VOL-V pour le financement du projet est jointe au dossier de demande.

Par ailleurs, la société VOL-V SAS, s'engage par une lettre d'engagement jointe au présent dossier, à apporter au demandeur, sa filiale, les fonds propres à hauteur de 20% nécessaires à la réalisation du projet et même, dans l'hypothèse où le montage financier envisagé n'était pas réalisable, à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant de l'investissement.

VOL-V SAS dispose de moyens financiers suffisants pour assumer cet engagement, le Commissaire aux Comptes de la société VOL-V SAS confirme par une attestation que les informations fournies par VOL-V dans sa lettre d'engagement sont conformes aux derniers comptes audités de la société. Le cas échéant, VOL-V pourra également s'appuyer pour le financement sur son actionnaire minoritaire, le fonds EUROFIDEME2, qui a également été sollicité pour le financement du projet.

Concernant la capacité à assumer les obligations liées à la cessation d'exploitation et à la remise en état du site, il convient de préciser que le démantèlement des parcs éoliens est soumis à des dispositions spécifiques qui conditionnent la mise en service des installations à la constitution de garanties financières et permettent, le cas échéant, au préfet de se substituer à l'exploitant en cas de défaillance. CEBMA devra

donc préalablement à la mise en service du parc éolien justifier de la constitution des garanties financières destinées à couvrir le coût du démantèlement et de la remise en état. Le montant de la garantie financière a été fixé à 50'000€ par l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, modifié par l'arrêté 06 novembre 2014. Ce montant devra être actualisé à la date de mise en service de l'installation.

Le coût de mise en place des garanties financières est compris dans le montant de l'investissement. Elles prendront la forme d'un engagement écrit d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant. Ce montant sera être actualisé à la date de la mise en service selon la formule d'actualisation des coûts prévue par la réglementation applicable.

Le démantèlement de la centrale éolienne du Bois des Margaines est présenté en détail dans l'étude d'impact (cf. Fichier 4.1), chapitre 5.4 « Phase de démantèlement ».

3.3.3 Capacités techniques

Le demandeur ne dispose pas de capacités techniques propres, celles-ci sont fournies par le Groupe VOL-V et ses partenaires.

Les dirigeants de VOL-V SAS disposent de plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de la production à partir de sources renouvelables, en ce qui concerne tant le développement que la construction et l'exploitation des unités de production. Ils sont les fondateurs et ont dirigé durant 9 ans une PME spécialisée dans le secteur éolien et ont dans ce cadre supervisé le développement, la construction et l'exploitation de plus de 160 MW éoliens. VOL-V dispose de personnels qualifiés et expérimentés dans les domaines du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens, et plus généralement d'installations de production d'énergies renouvelables de grande taille. Le tableau en annexe présente les qualifications, expériences et compétences d'une sélection des personnes de l'équipe.

La société d'exploitation CEBMA ne disposant pas d'effectifs propres, elle est représentée par VOL-V SAS dans toutes ses démarches, et les représentants légaux de CEBMA sont également les représentants légaux de VOL-V SAS. Les missions directes de VOL-V, aussi bien en phase de développement, de financement, de construction et d'exploitation, sont exécutées dans le cadre d'une relation d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre CEBMA SAS et VOL-V SAS et un contrat encadrera cette mission réalisée pour CEBMA SAS.

VOL-V SAS se charge dans ce cadre des missions suivantes :

- Elaboration des cahiers des charges et spécifications ;
- Négociation et conclusion des contrats entre CEBMA et les prestataires, fournisseurs et sous-traitants ;
- Contrôle et supervision des prestations sous-traitées, suivi du chantier, réceptions ;
- Montage du financement bancaire ;
- Assurances, comptabilité, fiscalité, ...

Et ce durant les phases de développement, de construction et d'exploitation de la centrale éolienne.

Les autres intervenants principaux interviennent sous la supervision de VOL-V SAS et sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

3.3.3.1 En phase de construction

Pour le compte de la société d'exploitation, le service Bureau d'étude et Construction de Vol-V prescrit, consulte et prépare les marchés de fourniture d'équipement et de travaux, comme cela a été le cas pour les autres infrastructures développées et exploitées par VOL-V.

Cette équipe intervient lors de la conception technique des centrales et suit sur le terrain le bon déroulement des travaux. Elle assure également le contrôle de la conformité tout au long de la réalisation et jusqu'aux réceptions, essais et mises en service. L'équipe compte plusieurs personnes disposant de 5 ans (voire pour certaines de plus de 10 ans) d'expérience dans la conception et la réalisation de telles infrastructures.

En appui avec la cellule administrative, ce service assure également la contractualisation avec les différents prestataires et sous-traitants.

Un contrat de fourniture et de mise en service des éoliennes sera signé avec le turbinier qui fournira les machines. Dans le cas de CEBMA, le fournisseur des turbines n'est pas choisi, la consultation aura lieu une fois le projet autorisé. Pour les parcs éoliens qu'elle a mis en place, VOL-V a missionné à ce jour les fabricants ENERCON (5 parcs éoliens) et NORDEX (1 parc éolien), deux entreprises d'envergure internationale présentant de solides références (respectivement 24'400 et 7'109 éoliennes installées depuis leur création, sources : enercon.de et nordex-online.fr). L'entreprise qui sera missionnée devra remplir les conditions similaires à celles remplies par ENERCON et NORDEX, à savoir :

- Disposer des capacités techniques et financières suffisantes ;
- Proposer les garanties d'usage (courbe de puissance, puissance acoustique, matériel) ;

- Disposer d'un track record suffisamment conséquent et d'une place établie sur le marché de la fourniture et de la maintenance d'éoliennes (à l'échelle internationale environ une dizaine d'entreprises répondent à ce critère) ;
- Proposer un contrat long terme de maintenance avec garanties d'au moins 12 ans ;
- Disposer d'un réseau de maintenance étoffé et à même de remplir les engagements contractuels d'usage ;
- Présenter une assise financière en relation avec les garanties données.

Il en sera de même pour les autres composantes du chantier de construction de l'installation : terrassement, génie civil, réseau électrique. Tout ou partie de ces ouvrages sont d'ailleurs souvent confiés également au fournisseur des éoliennes dans le cadre de contrats « Clés en mains » ou s'en rapprochant.

Pour ces réalisations passées en éolien, VOL-V a conclu des marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- Terrassement : STPA (groupe LHOTELLIER), MAISIÈRE (SCREG) ;
- Génie civil : ENERCON, GECITEC, MENARD ;
- Réseau électrique : CHAVINIER, SANTERNE (groupe VINCI), HAUTE TENSION SERVICES.

Les entreprises qui seront missionnées devront remplir des conditions similaires à celles remplies par les entreprises susvisées, à savoir :

- Pour le lot génie civil, être assuré en responsabilité civile décennale (non requis par la loi pour ces ouvrages mais requis par Vol-V) ;
- Disposer de suffisamment de références en éolien (tout particulièrement pour le génie civil) ;
- Disposer en interne d'effectifs et des compétences suffisants ;
- Présenter une assise financière satisfaisante et/ou l'engagement contractuel d'une maison mère.

3.3.3.2 En phase d'exploitation

Maintenance

Pour le compte de la société d'exploitation, le service exploitation de VOL-V prescrit, consulte et prépare les marchés de fourniture des prestations de maintenance, comme cela a été le cas pour les autres infrastructures développées et exploitées par VOL-V. Cette équipe intervient lors de la définition des missions et suit leur bon déroulement au quotidien.

Un contrat de maintenance des éoliennes avec obligation de résultat sera signé avec le turbinier qui fournira les machines. Pour les parcs éoliens qu'elle a mis en place, VOL-V a conclu des contrats de maintenance d'une durée de 15 ans avec les fabricants ENERCON (5 parcs éoliens) et NORDEX (1 parc éolien). L'entreprise qui sera missionnée pour CEBMA devra remplir les conditions similaires à celles

remplies par ENERCON et NORDEX:- Les équipes qui interviendront sont des techniciens de maintenance spécialisés et formés spécifiquement à cet effet. Ainsi, ils disposent notamment des formations nécessaires aux travaux en hauteur ou encore des habilitations électriques nécessaires. Une autre partie des équipes de ce type de prestataire est basée dans ses centres de supervision et assure une supervision à distance 24h/24 et 7j/7 des éoliennes.

Le service exploitation de VOL-V réunit toutes les compétences pour la supervision de sites de production d'énergie, et en particulier pour l'exploitation d'une centrale éolienne telle que la Centrale éolienne du Bois des Margaines.

Suivi d'exploitation

Le suivi d'exploitation technique et le petit entretien seront assurés par un prestataire. Pour le compte de la société d'exploitation, le service exploitation de Vol-V prescrit, consulte et prépare le marché de fourniture de la prestation de ce suivi d'exploitation, comme cela a été le cas pour les autres infrastructures développées et exploitées par VOL-V. Cette équipe intervient lors de la définition des missions et suit leur bon déroulement au quotidien.

Le prestataire se charge de superviser au quotidien le bon fonctionnement des éoliennes et des autres infrastructures du parc éolien, ainsi que de coordonner au quotidien les interventions des différents tiers. Les missions sont étendues et incluent notamment les inspections des équipements, le suivi des performances de l'entreprise en charge de la maintenance des éoliennes, de l'entretien du site, des maintenances des postes de livraison, des consignations, et autres supervisions en cas de travaux sur l'installation. Ce prestataire se charge également des relations opérationnelles avec les gestionnaires de réseau, les administrations ou les partenaires locaux sur le site. Dans le cas de CEBMA, ce prestataire n'a pas encore été choisi, la consultation aura lieu une fois le projet autorisé. Pour tous les autres parcs éoliens détenus par VOL-V SAS, c'est à ce jour la société VALEMO qui est missionnée pour cette prestation. VALEMO est spécialisée dans la conduite, le suivi d'exploitation et la maintenance des installations en énergies renouvelables, suit à ce jour 34 parcs éoliens pour un total de 387MW (source www.VALEMO.fr).

L'entreprise qui sera missionnée dans le cas de la centrale éolienne du Bois des Margaines devra remplir les conditions similaires à celles remplies par VALEMO, à savoir :

- Disposer d'une expérience suffisante en matière de centrales éoliennes, et notamment maîtriser le fonctionnement et les autres spécificités et risques des éoliennes qui seront installées sur le site.
- Disposer des outils nécessaires à la supervision à distance (connexion aux SCADA des équipements sur site) et à la collecte et l'archivage des données de fonctionnement

- Disposer d'une équipe de techniciens avec habilitations électriques et formées aux interventions en hauteur dans les éoliennes afin de pouvoir réaliser les missions d'inspections et d'accompagnement des autres intervenants, et capable de procéder à des visites régulières sur site et dans les machines, et informé des autres risques (glace, orage..)
- Avoir une parfaite connaissance des obligations faites aux exploitants de parcs éoliens, et notamment concernant le régime ICPE, la rédaction de plans de prévention des risques, les contrôles réglementaires, connaissances des procédures des gestionnaires de réseaux, les règles de sécurité applicables aux manœuvres des équipements électriques (consignations lors de mises hors tension ou sous tension),

Par ailleurs le service exploitation de VOL-V assure directement les missions suivantes pour le compte de la société d'exploitation :

- Suivi administratif et juridique,
- Suivi comptable et des aspects financiers, et tout particulièrement de la trésorerie, notamment par l'anticipation précise et la revue quotidienne des mouvements de trésorerie passés et à venir. Des budgets et des plannings de trésorerie sont réalisés systématiquement et très régulièrement actualisés par une équipe dédiée et qui le réalise pour l'ensemble des sociétés de VOL-V (environ 50 au 31.12.2015)
- Mise en place des programmes d'assurances des sociétés du groupe

Ainsi, le dispositif constitué notamment des expériences combinées de VOL-V SAS et des prestataires et sous-traitants qui seront retenus pour réaliser les différentes missions listées ci-dessus, permet d'assurer un haut niveau de compétences tant techniques qu'administratives, notamment par une bonne connaissance des réglementations applicables et des enjeux liés à la construction et à l'exploitation d'une telle installation de production d'électricité d'origine éolienne. Cela pu être démontré par le bon fonctionnement et l'absence d'incident technique lourd ou de tout incident financier sur tous les parcs éoliens déjà exploités par VOL-V.

Dans le cadre des programmes d'inspections régulières effectuées par les DREAL, tous ces parcs sauf un ont déjà fait l'objet d'un contrôle, et ceux-ci n'ont révélé qu'une seule non-conformité de niveau 1 (importante et caractérisée par rapport aux prescriptions réglementaires, pouvant soit conduire à une dégradation du niveau de sécurité des installations, soit avoir un impact important sur l'environnement), il s'agissait du placement d'une documentation technique d'un équipement dans l'armoire électrique de cet équipement (risque de feu).

La grande expérience du Groupe VOL-V ainsi que les compétences de ses personnels, associées aux compétences et références des fournisseurs, permet d'assurer un haut niveau de compétences techniques, juridiques, financières et administratives pour la construction et l'exploitation du parc éolien

Différentes pièces jointes figurant en annexe du présent document permettent d'attester des capacités techniques et financières du Groupe VOL-V.

Annexes :

- Annexe 1 : Kbis de la société projet
- Annexe 2 : Kbis de la société mère
- Annexe 3 : Compte consolidé de VOL-V
- Annexe 4 : Plan d'affaires prévisionnel de l'opération
- Annexe 5 : Lettre d'engagement de Vol-V
- Annexe 6 : Attestation du Commissaire aux comptes de Vol-V
- Annexe 7 : Lettre d'intérêt de MIROVA, gestionnaire du fonds EUROFIDEME2
- Annexe 8 : Lettre d'intérêt d'un organisme bancaire (Crédit Coopératif)
- Annexe 9 : Présentation des qualifications, expériences et compétences d'une sélection de membres de l'équipe
- Annexe 10 : Liste des centrales PV de VOL-V

3.4 Garanties financières et remise en état du site - PJ10

3.4.1 Garanties financières

Les dispositions relatives aux garanties financières mises en place par l'exploitant en vue du démantèlement de l'installation et de la remise en état du site seront conformes à l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, et l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent. La formule de calcul est précisée en annexe 1 de l'arrêté du 26 août 2011 mentionné ci-dessus :

$$M = N \times Cu$$

Où

- N est le nombre d'unités de production d'énergie (c'est-à-dire d'aérogénérateurs).
- Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 euros.

L'article 3 de ce même arrêté dispose que « l'exploitant réactualise tous les cinq ans le montant de la garantie financière, par application de la formule mentionnée en annexe II au présent arrêté ». La formule est la suivante :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où

- M_n est le montant exigible à l'année n .
- M est le montant obtenu par application de la formule mentionnée à l'annexe I.
- $Index_n$ est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie.
- $Index_0$ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011.
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie.
- TVA_0 est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19,60 %.

D'après l'article 4, l'arrêté préfectoral d'autorisation fixera le montant initial de la garantie financière et précisera l'indice de calcul. A titre indicatif, au 1^{er} août 2016, le montant des garanties financières à constituer aurait été de 351 580,80 € dans le cadre du projet de parc éolien du Bois des Margaines.

Le maître d'ouvrage provisionnera des garanties financières conformément aux articles 2, 3 et 4 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 et au décret n°2011-985 du 23 août 2011. Elles prendront la forme d'un engagement écrit d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant. Conformément à l'article R. 516-2 du Code de l'Environnement, l'exploitant transmettra au Préfet un document attestant de la constitution des garanties financières dès la mise en activité du parc éolien.

Ce montant sera actualisé tous les 5 ans, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 06 novembre 2014, d'après la formule donnée dans l'annexe 2 de l'arrêté du 26 août 2011 mentionné ci-avant.

3.4.2 Remise en état du site

L'article R. 512-6 du Code de l'Environnement dispose que doivent être jointes au dossier de demande : « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

Les avis n'ayant pas fait l'objet de réponse sont réputés émis 45 jours à compter de la date de réception des demandes d'avis. Les avis et demandes d'avis des propriétaires concernés de la commune de Val d'Issoire, sur la remise en état du site, sont consultables dans le Fichier 8. Le tableau page suivante détaille, pour chaque équipement, la commune et la parcelle d'implantation, le propriétaire du terrain, la date de l'avis ou de réception de la demande ainsi que l'usage futur du site.

Equipement concerné	Commune	Parcelle	Propriétaire(s)	Date de l'avis ou de réception de la demande	Usage futur
EBMA01	HORNOY-LE-BOURG	XO18	Corinne et Vincent HOORNAERT	05/12/2016	agricole
EBMA02	HORNOY-LE-BOURG	XP4	Commune d'Hornoy-le-Bourg	05/12/2016	agricole
EBMA03	HORNOY-LE-BOURG	XP16	Corinne et Vincent HOORNAERT	05/12/2016	agricole

Equipement concerné	Commune	Parcelle	Propriétaire(s)	Date de l'avis ou de réception de la demande	Usage futur
EBMA04	HORNOY-LE-BOURG	XT5	Marie-Laure OUVRE (NAILLON)	12/05/2016	agricole
EBMA05	HORNOY-LE-BOURG	XT18	Marie-Laure OUVRE (NAILLON)	12/05/2016	agricole
EBMA06	HORNOY-LE-BOURG	WC20	CCAS d'Hornoy-le-Bourg	16/12/2016	agricole
EBMA07	HORNOY-LE-BOURG	WC20	CCAS d'Hornoy-le-Bourg	16/12/2016	agricole
PDL1 ET PDL2	HORNOY-LE-BOURG	WC20	CCAS d'Hornoy-le-Bourg	16/12/2016	agricole
Tous	HORNOY-LE-BOURG	Avis de Monsieur de Maire d'Hornoy-le-Bourg le 05/12/2016			

Tableau 9 : Synthèse des avis des maires et propriétaires pour la remise en état du site

Suite à la phase d'exploitation, et conformément aux arrêtés du 6 novembre 2014 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent » et du 26 août 2011 « relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement », les opérations de démantèlement et de remise en état comprendront :

- « 1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le « système de raccordement au réseau ».
2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :
 - sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;
 - sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
 - sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.
3. La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques

comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet ».

Les éoliennes, ainsi que les bâtiments annexes tels que le poste de livraison seront donc démontés. Les chemins d'accès et les plateformes seront effacés, à moins que le propriétaire ne souhaite les garder. Pour cela, les sols seront décompactés et griffés pour un retour à l'usage agricole. Dans le cas d'un décapage des sols lors de la construction des installations, de la terre végétale d'origine ou d'une nature similaire à celle trouvée sur les parcelles sera apportée.

La durée des travaux de démantèlement est estimée à 9 mois environ.

L'étude d'impact sur l'environnement, consultable dans le Fichier 4, présente ces éléments plus en détail.

Annexe 1 : Kbis de la société projet

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 20 octobre 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 823 188 156 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation 12/10/2016
Dénomination ou raison sociale CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES
Sigle CEBMA
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 10 000,00 Euros
Adresse du siège 1350 avenue Albert Einstein Pat Bat 2 34000 Montpellier
Activités principales Production d'énergie, exploitation parcs éoliens
Durée de la personne morale Jusqu'au 11/10/2115
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2016

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms LE SAULNIER DE SAINT JOUAN Cédric, Christian, Régis
Date et lieu de naissance Le 30/03/1971 à Paris 12 (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 rue Jacques Coeur 34000 Montpellier

Directeur général

Nom, prénoms GUYOT Arnaud, Yann, Franck
Date et lieu de naissance Le 20/08/1971 à Saint-Malo (35)
Nationalité Française
Domicile personnel 11 rue Bornier 34000 Montpellier

Directeur général

Nom, prénoms BOUFFARD François, Pierre
Date et lieu de naissance Le 19/07/1973 à Talence (33)
Nationalité Française
Domicile personnel 48 rue de Zurich 76000 Rouen

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination AXIOME AUDIT ET STRATEGIE
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 215 rue Samuel Morse le Triade 3 34965 Montpellier Cedex 2
Immatriculation au RCS, numéro 404 270 852 RCS Montpellier

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination CABINET PHILIPPE SAUVEPLANE
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse Europea 57 boulevard de Strasbourg 34000 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro 444 175 699 RCS Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 1350 avenue Albert Einstein Pat Bat 2 34000 Montpellier
Nom commercial CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES
Activité(s) exercée(s) Production d'énergie, exploitation parcs éoliens
Date de commencement d'activité 13/09/2016
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 2 : Kbis de la société mère



N° de gestion 2009B01324

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 27 juin 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 512 686 064 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation 09/06/2009
Dénomination ou raison sociale **VOL-V**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 20 139 942,00 Euros
Adresse du siège 1350 avenue Albert Einstein Pat Bat 2 34000 Montpellier
Durée de la personne morale Jusqu'au 08/06/2108
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms LE SAULNIER DE SAINT JOUAN Cédric Christian Régis
Date et lieu de naissance Le 30/03/1971 à Paris 12 (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 rue Jacques Coeur 34000 Montpellier

Directeur général

Nom, prénoms GUYOT Arnaud Yann Franck
Date et lieu de naissance Le 20/08/1971 à ST MALO (35)
Nationalité Française
Domicile personnel 11 rue Bornier 34000 Montpellier

Directeur général

Nom, prénoms BOUFFARD François Pierre
Date et lieu de naissance Le 19/07/1973 à TALENCE (33)
Nationalité Française
Domicile personnel 48 rue de Zurich 76000 Rouen

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination AUDIT ET STRATEGIE
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 10 Parc Club du Millénaire 1025 rue Henri Becquerel 34036 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro 404 270 852 RCS Montpellier

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination CABINET PHILIPPE SAUVEPLANE
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse Europea 57 boulevard de Strasbourg 34000 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro 444 175 699 RCS Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 1350 avenue Albert Einstein Pat Bat 2 34000 Montpellier
Activité(s) exercée(s) Prise de participations - participation active à la conduite du groupe.

N° de gestion 2009B01324

Date de commencement d'activité 01/05/2009
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- *Mention n° 1326 du 31/01/2011* Fusion - L236-1 à compter du 31/12/2010 :
Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération : VOL V SARL Société Privée à Responsabilité Limitée de Droit Belge-16 rue des Trois Arbres UCCLÉ (11800 Bruxelles) immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0875 469 441

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 3 : Compte consolidé de VOL-V



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

VOL-V CONSOLIDE NEW

1350 AV ALBERT EINSTEIN
34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2017 au 31/12/2017

1350, Avenue Albert Einstein
P.A.T du Millénaire Bât 2
34000 Montpellier
Tél: 04 67 99 56 34
Fax: 04 67 99 52 39
contact@korus-ec.fr

Sommaire

Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	6
Bilan détaillé	8
ACTIF	8
<i>Actif immobilisé</i>	8
<i>Actif circulant</i>	8
PASSIF	10
<i>Capitaux Propres</i>	10
<i>Provisions pour risques et charges</i>	10
<i>Emprunts et dettes</i>	10
Compte de résultat détaillé	12
Résultat SIG	15
Résultat SIG détaillé	16

Périmètre de consolidation :**Sociétés intégrées globalement :**

- VOL-V SAS : Tête de groupe
- VOL V SOLAR SAS : Détenue à 100 %
- VOL-V BIOMASSE SAS: Détenue à 95%
- DANA GAZ SARL : Détenue à 100 %

SSP Eolien

- CETRA SAS : Détenue à 100%
- CERAJ SAS : Détenue à 100%
- CELOV SAS : Détenue à 100%
- CEBEN SAS : Détenue à 100%
- CEBRE SAS : Détenue à 100%
- CECHA SAS : Détenue à 100%
- CEDUM SAS : Détenue à 100%
- CEFAL SAS : Détenue à 100%
- CEFOR SAS : Détenue à 100%
- CEHOU SAS : Détenue à 100%
- CELAN SAS : Détenue à 100%
- CELBV SAS : Détenue à 100%
- CELEG SAS : Détenue à 100%
- CELPF SAS : Détenue à 100%
- CEBMA SAS : Détenue à 100%
- **CESAB SAS : Détenue à 100%**
- **CEGLU SAS : Détenue à 100%**
- **CEVER SAS : Détenue à 100%**
- **CEUSP SAS : Détenue à 100%**

SSP Solaire

- SIGMA SOL SAS Détenue à 100% via Vol-v
- GAMMA SOL SAS : Détenue à 100% via Vol-v Sas
- IOTA SOL SAS : Détenue à 75% via Vol-v Sas
- SUNERGOS SAS : Détenue à 50% par Vol-V Sas
- ZETA SOL SARL : Détenue à 100% via Vol-v Sas
- KHI SOL SARL : Détenue à 100% via Vol-v Sas
- THETA SOL : Détenue à 100% via Vol-v Sas
- **VOL-V PV1 SARL : Détenue à 100%**
- **VOL-V PV2 SARL: Détenue à 100%**
- **VOL-V PV3 SARL: Détenue à 100%**
- **VOL-V PV4 SARL: Détenue à 100%**
- **VOL-V PV5 SARL: Détenue à 100%**

SSP Biomasse

- CBEVR SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBHAF SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBMTB SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBNBG SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBVER SARL : Détenue à 100 % via Dana Gaz
- CBMAN SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBKAS SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBQUI SARL : Détenue à 100 % via Dana Gaz
- CBCHN SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBDUN SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBMON SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse

- CBPIV SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBSAR SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBBAL SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBBEL SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBCHT SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBCLN SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBEST SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBPVY SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBAUM SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBRIB SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBPAI SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- CBLUG SARL : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse
- VOL-V BIOMASSE SERVICES SAS : Détenue à 100 % via Vol-V Biomasse

(Sont indiquées en rouge les sociétés ayant intégré le groupe en 2017)

Sociétés sorties du groupe en 2017 :

- CEPIN SAS : Détenue à 40 %
- CEVIN SAS : Détenue à 100%
- CETOUS SAS : Détenue à 100%
- CEHOC SAS : Détenue à 100%
- CELBC SAS : Détenue à 100%
- CECOM SAS : Détenue à 100%

Sociétés intégrées proportionnellement :

☐Néant

Sociétés non intégrées (inactives et non significatives à ce jour)

- Ste SEPE LES PRIEURES
- ENERCOOP NORMANDIE

Société mises en équivalence :

☐Néant

Retraitements opérés :

- Les créances réciproques ont été neutralisées
- Les refacturations intergroupe ont été neutralisées (Sauf honoraires de développement et d'AMO)
- Les intérêts des minoritaires ont été portés en Dettes financières diverses
- Les amortissements dérogatoires ont été neutralisés

Retraitements non opérés :

- Retraitement du crédit-bail
- Retraitement des frais financiers incorporés aux immobilisations.
- Retraitement des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage incorporés aux immobilisations

Écarts d'acquisition

La consolidation fait ressortir pour 631 750 € d'écarts d'acquisition ventilés comme suit :

Écart d'acquisition titres Vol-V solar : 601 000 €

Ecart d'acquisition titres Sunergos : 30 750 €
Ecart d'acquisition titres CEUSP : 571 408.56€

Ces écarts d'acquisition sont amortis de la manière suivante :

- 20 ans pour Sunergos (Fmbb)
- 100 % POUR Vol-v solar (la société n'a plus d'activité)
- Pas d'amortissement pour CEUSP la société est en cours de développement

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	1 204 905	613 509	591 396	21 525	569 871
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	84 487	57 375	27 111	2 941	24 170
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 027 471	4 081 188	31 946 282	87 229 894	-55 283 612
Autres immobilisations corporelles	280 409	160 749	119 660	66 891	52 769
Immobilisations en cours	47 552 388		47 552 388	16 600 739	30 951 649
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	7 500		7 500	7 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 238 875		1 238 875	2 894 629	-1 655 754
TOTAL (I)	86 396 035	4 912 822	81 483 213	106 824 119	-25 340 906
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	93 404		93 404	12 877	80 527
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	7 152 530	1 843 220	5 309 310	3 966 698	1 342 612
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	697 346		697 346	1 166 196	- 468 850
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				1 700	- 1 700
. Organismes sociaux				3 723	- 3 723
. Etat, impôts sur les bénéfices				91 279	- 91 279
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 464 201		3 464 201	6 807 822	-3 343 621
. Autres	2 078 549		2 078 549	1 973 878	104 671
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	2 471 300		2 471 300	2 261 858	209 442
Disponibilités	77 080 771		77 080 771	13 806 371	63 274 400
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	134 941		134 941	511 166	- 376 225
TOTAL (II)	93 173 041	1 843 220	91 329 821	30 603 567	60 726 254
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	623 718		623 718		623 718
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	180 192 794	6 756 042	173 436 752	137 427 686	36 009 066

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 20 372 639)	20 372 639	20 139 942	232 697
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	10 464 750	10 020 299	444 451
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	568 042	395 280	172 762
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	100 000	100 000	
Report à nouveau	7 608 802	5 103 852	2 504 950
Résultat de l'exercice	50 500 353	2 798 025	47 702 328
Subventions d'investissement	6 012 927	2 323 472	3 689 455
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	95 627 512	40 880 870	54 746 642
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	231 165	250 165	- 19 000
TOTAL (II)	231 165	250 165	- 19 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		440 000	- 440 000
Provisions pour charges	187 162	2 642 213	-2 455 051
TOTAL (III)	187 162	3 082 213	-2 895 051
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles		2 250 000	-2 250 000
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	61 049 232	80 159 300	-19 110 068
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	98 065	98 065	
. Associés	1		1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 004 569	769 311	235 258
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	304 439	189 356	115 083
. Organismes sociaux	258 530	170 147	88 383
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	1 672 607		1 672 607
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	389 353	737 998	- 348 645
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	199 057	52 630	146 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 148 855	8 392 032	3 756 823
Autres dettes	266 204	395 000	- 128 796
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		600	- 600
TOTAL (IV)	77 390 912	93 214 439	-15 823 527
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	173 436 752	137 427 686	36 009 066

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	4 693 468		4 693 468	11 187 946	-6 494 478	-58,05
Production vendue services	4 178 135		4 178 135	3 485 143	692 992	19,88
Chiffres d'affaires Nets	8 871 603		8 871 603	14 673 089	-5 801 486	-39,54
Production stockée			1 350 083	834 183	515 900	61,84
Production immobilisée			557 819	218 731	339 088	155,03
Subventions d'exploitation			64	911	- 847	-92,97
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			572 307	596 886	- 24 579	-4,12
Autres produits			3 418	4 519	- 1 101	-24,36
Total des produits d'exploitation (I)			11 355 295	16 328 320	-4 973 025	-30,46
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)			339 274	59 953	279 321	465,90
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-80 527	-12 877	- 67 650	525,36
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			6 150 753	5 438 544	712 209	13,10
Autres achats et charges externes			324 773	812 155	- 487 382	-60,01
Impôts, taxes et versements assimilés			2 320 685	1 662 998	657 687	39,55
Salaires et traitements			825 187	623 473	201 714	32,35
Charges sociales			1 700 603	5 625 611	-3 925 008	-69,77
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations			550 375	923 628	- 373 253	-40,41
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			3 640	28 452	- 24 812	-87,21
Total des charges d'exploitation (II)			12 134 762	15 161 939	-3 027 177	-19,97
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-779 467	1 166 381	-1 945 848	166,83
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			285 009	22 848	262 161	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés				14 668	- 14 668	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges			623 718	105 000	518 718	494,02
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			908 727	142 516	766 211	537,63
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			1 061 567	2 852 123	-1 790 556	-62,78
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			1 061 567	2 852 123	-1 790 556	-62,78
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-152 840	-2 709 608	2 556 768	94,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-932 308	-1 543 227	610 919	39,59

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 781	15 999	- 8 218	-51,37
Produits exceptionnels sur opérations en capital	53 647 262	4 862 184	48 785 078	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges		111 399	- 111 399	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	53 655 043	4 989 583	48 665 460	975,34
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	599	449 674	- 449 075	-99,87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	414 449	159 918	254 531	159,16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	415 048	609 592	- 194 544	-31,91
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	53 239 994	4 379 991	48 860 003	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	65 919 064	21 460 418	44 458 646	207,17
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	15 418 712	18 662 393	-3 243 681	-17,38
RESULTAT NET	50 500 353	2 798 025	47 702 328	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Variation
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	1 204 905	613 509	591 396	21 525	569 871
201000 ECART D'ACQUISITION	1 203 159		1 203 159	631 750	571 409
201100 FRAIS DE CONSTITUTION	1 747		1 747		1 747
280100 AMORTISSEMENT ECART ACQUISITION		611 763	-611 762	-610 225	- 1 537
280110 AMORT FRAIS DE CONSTITUTION		1 747	-1 747		- 1 747
Concessions, brevets, droits similaires	84 487	57 375	27 111	2 941	24 170
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	84 487		84 487	54 020	30 467
280500 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		57 375	-57 375	-51 079	- 6 296
Installations tech., matériel & outillage ind	36 027 471	4 081 188	31 946 282	87 229 894	-55 283 612
215010 IMMOBILISATIONS EOLIEN				100 650 555	-100 650 555
215020 IMMOBILISATIONS SOLAIRE	8 555 768		8 555 768	8 555 768	
215030 IMMOBILISATIONS BIOMASSE	26 929 475		26 929 475	7 856 289	19 073 186
215140 INSTALLATIONS TECHN - MATS DE MESURE	470 520		470 520	321 094	149 426
215400 MATERIEL	71 708		71 708		71 708
281511 AMORTISSEMENTS EOLIEN				-27 664 595	27 664 595
281512 AMORTISSEMENTS SOLAIRE		2 710 033	-2 710 033	-2 350 572	- 359 461
281513 AMORTISSEMENTS BIOMASSE		1 093 333	-1 093 333		-1 093 333
281514 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES				-18 911	18 911
281515 AMORT.INSTALLATION TECHNIQUE		274 498	-274 498	-119 733	- 154 765
281540 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		3 324	-3 324		- 3 324
Autres immobilisations corporelles	280 409	160 749	119 660	66 891	52 769
218100 INSTAL. / AGENC.DIVERS	30 003		30 003	22 130	7 873
218300 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	205 540		205 540	137 477	68 063
218400 MOBILIER	44 866		44 866	27 746	17 120
281810 AMORT AGENCEMENTS		10 408	-10 408	-7 269	- 3 139
281830 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		134 422	-134 422	-104 434	- 29 988
281840 AMORT. MOBILIER		15 919	-15 919	-8 758	- 7 161
Immobilisations en cours	47 552 388		47 552 388	16 600 739	30 951 649
231010 IMMOS EN COURS EOLIEN	23 364 646		23 364 646	559 705	22 804 941
231020 IMMOS EN COURS SOLAIRE	471 135		471 135	23 238	447 897
231030 IMMOS EN COURS BIOMASSE	23 716 607		23 716 607	16 017 795	7 698 812
Autres participations	7 500		7 500	7 500	
261000 TITRES DE PARTICIPATION	7 500		7 500	7 500	
Autres immobilisations financières	1 238 875		1 238 875	2 894 629	-1 655 754
275500 CAUTIONNEMENTS VERSES	78 875		78 875	23 175	55 700
276100 COMPTES TRESO NANTIS BANQUES	1 160 000		1 160 000	2 871 454	-1 711 454
TOTAL (I)	86 396 035	4 912 822	81 483 213	106 824 119	-25 340 906
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	93 404		93 404	12 877	80 527
311000 STOCK DE MATIERES PREMIERES	62 958		62 958	12 877	50 081
317000 STOCKS PIECES DE RECHANGE	30 446		30 446		30 446
En-cours de production de services	7 152 530	1 843 220	5 309 310	3 966 698	1 342 612
341100 STOCK ETUDES EN COURS	7 152 530		7 152 530	5 802 447	1 350 083
394100 PROVISION STOCK ETUDES EN COURS		1 843 220	-1 843 220	-1 835 749	- 7 471
Clients et comptes rattachés	697 346		697 346	1 166 196	- 468 850
411100 COLLECTIF CLIENTS	241 714		241 714	1 037 038	- 795 324
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	455 632		455 632	129 158	326 474
. Personnel				1 700	- 1 700
425000 PERS AVANCES ET ACOMPTES				1 700	- 1 700
. Organismes sociaux				3 723	- 3 723
438700 ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR				3 723	- 3 723

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
. Etat, impôts sur les bénéfices 444000 ETAT IS				91 279	- 91 279
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 445620 ETAT TVA SUR IMMOBILISATIONS 445660 TVA DEDUCTIBLE 445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER 445830 CREDIT DE TVA REMBOURSEMENT DDE 445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	3 464 201 1 546 414 78 137 326 265 1 056 805 456 581	3 464 201 1 546 414 78 137 326 265 1 056 805 456 581	6 807 822 5 368 109 153 875 315 565 744 045 226 229	-3 343 621 -3 821 695 - 75 738 10 700 312 760 230 352	
. Autres 441100 ADEME SUBVENTION A RECEVOIR 448700 ETAT AUTRES PRODUIT A RECEVOIR 455999 COLLECTIF COMPTES COURANTS 467000 DEBITEURS DIVERS 467110 CAP VERT	2 078 549 1 918 178 8 378 151 993	2 078 549 1 918 178 8 378 151 993	1 973 878 807 122 71 756 95 000 1 000 000	104 671 1 111 056 - 63 378 - 95 000 -1 000 000	
Valeurs mobilières de placement 508100 AUTRES VALEURS MOBILIERES	2 471 300 2 471 300	2 471 300 2 471 300	2 261 858 2 261 858	209 442 209 442	
Disponibilités 512100 BANQUES 518700 INTERETS DAT A RECEVOIR	77 080 771 77 067 963 12 808	77 080 771 77 067 963 12 808	13 806 371 13 794 692 11 678	63 274 400 63 273 271 1 130	
Charges constatées d'avance 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	134 941 134 941	134 941 134 941	511 166 511 166	- 376 225 - 376 225	
TOTAL (II)	93 173 041	1 843 220	91 329 821	30 603 567	60 726 254
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) 481600 CHARGE A REPARTIR FRAIS EMISSION EMPRUNT	623 718 623 718		623 718 623 718		623 718 623 718
TOTAL ACTIF (0 à V)	180 192 794	6 756 042	173 436 752	137 427 686	36 009 066

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 20 372 63 101300 CAPITAL	20 372 639 20 372 639	20 139 942 20 139 942		232 697 232 697	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ... 104100 PRIME D'EMISSION 104200 PRIME DE FUSION 104500 BONS DE SOUCRIPTIONS D'ACTIONS	10 464 750 9 372 638 415 002 677 110	10 020 299 8 928 187 415 002 677 110		444 451 444 451	
Réserve légale 106100 RESERVE LEGALE	568 042 568 042	395 280 395 280		172 762 172 762	
Autres réserves 106800 AUTRES RESERVES	100 000 100 000	100 000 100 000			
Report à nouveau 110000 REPORT A NOUVEAU	7 608 802 7 608 802	5 103 852 5 103 852		2 504 950 2 504 950	
Résultat de l'exercice	50 500 353	2 798 025		47 702 328	
Subventions d'investissement 131000 SUBVENTION INVESTISSEMENT 139110 AMORT SUBVENTION INVESTISSEMENT	6 012 927 6 190 509 -177 582	2 323 472 2 328 747 -5 275		3 689 455 3 861 762 - 172 307	
TOTAL (I)	95 627 512	40 880 870		54 746 642	
Avances conditionnées 167400 AVANCES REMBOURSABLES	231 165 231 165	250 165 250 165		- 19 000 - 19 000	
TOTAL (II)	231 165	250 165		- 19 000	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques 151100 PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE		440 000 440 000		- 440 000 - 440 000	
Provisions pour charges 158400 PROVISION POUR DEMANTELEMENT	187 162 187 162	2 642 213 2 642 213		-2 455 051 -2 455 051	
TOTAL (III)	187 162	3 082 213		-2 895 051	
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles 161120 PRET PARTICIPATIF		2 250 000 2 250 000		-2 250 000 -2 250 000	
. Emprunts 164110 EMPRUNT BFCC 164120 EMPRUNT BPI 164130 EMPRUNT CE 164140 EMPRUNT CA 164150 EMPRUNT BP 164160 EMPRUNTS ARKEA 164170 EMPRUNT NEF 14.41% 164180 EMPRUNT CDC 164300 EMPRUNT PALATINE 168840 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	61 049 232 6 351 862 9 611 270 12 685 339 9 965 656 15 478 726 3 508 695 498 677 2 787 606	80 159 300 18 641 593 14 168 771 2 405 237 27 812 305 8 236 141		-19 110 068 -12 289 731 -4 557 501 10 280 102 -17 846 649 7 242 585 3 508 695 498 677 2 787 606	
Divers 171500 INTERETS MINORITAIRES	98 065 98 065	98 065 98 065			
Associés 455999 COLLECTIF COMPTES COURANTS	1 1			1 1	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 401100 COLLECTIF FOURNISSEURS 408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 004 569 668 669 335 901	769 311 415 939 353 373		235 258 252 730 - 17 472	

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
. Personnel	304 439	189 356	115 083
421000 PERS REMUNERATIONS DUES	222		222
428200 CONGES PAYES	146 026	88 156	57 870
428400 PRIME INTERESSEMENT	158 191	101 200	56 991
. Organismes sociaux	258 530	170 147	88 383
431000 URSSAF	126 866	78 606	48 260
437020 QUATREM ASSURANCES COLLECTIVES (518830229)	25 999	22 714	3 285
437030 KLESIA RETRAITE	30 475	21 545	8 930
437080 FAFIEC	187	187	
438200 ORG.SOC. CONGES A PAYER	63 272	39 000	24 272
438600 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	11 731	8 096	3 635
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 672 607		1 672 607
444000 ETAT IS	1 672 607		1 672 607
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	389 353	737 998	- 348 645
445510 ETAT TVA A DECAISSER	3 609	2 114	1 495
445710 ETAT TVA COLLECTEE	165 029	630 183	- 465 154
445720 TVA COLLECTEE 20%		25 364	- 25 364
445870 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR	220 715	80 336	140 379
. Autres impôts, taxes et assimilés	199 057	52 630	146 427
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	199 057	52 630	146 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 148 855	8 392 032	3 756 823
404200 FOURNISSEURS IMMOS COLLECTIF	12 106 080	6 821 843	5 284 237
408400 FACTURES NON PARVENUES SUR IMM	42 775	1 570 189	-1 527 414
Autres dettes	266 204	395 000	- 128 796
467100 CREDITEURS DIVERS	266 204	395 000	- 128 796
Produits constatés d'avance		600	- 600
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		600	- 600
TOTAL (IV)	77 390 912	93 214 439	-15 823 527
TOTAL PASSIF (I à V)	173 436 752	137 427 686	36 009 066

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue biens	4 693 468		4 693 468	11 187 946	-6 494 478	-58,05
701100 VENTE ELECTRICITE EOLIEN				9 856 969	-9 856 969	-100
701200 VENTE ELECTRICITE SOLAIRE	1 316 036		1 316 036	1 290 207	25 829	2,00
701300 VENTE ELECTRICITE COGENE	41 096		41 096		41 096	N/S
701510 VENTE BIOMETHANE	3 020 112		3 020 112	40 770	2 979 342	N/S
701530 PRIME GARANTIE D ORIGINE	100 619		100 619		100 619	N/S
701600 REDEVANCES MATIERES	215 605		215 605		215 605	N/S
Production vendue services	4 178 135		4 178 135	3 485 143	692 992	19,88
706100 HONORAIRES SUIVI EXPLOIT	189 161		189 161		189 161	N/S
706101 HONORAIRES AMO	768 438		768 438	442 734	325 704	73,57
706201 HONORAIRES PRIMES DE DEV	3 127 450		3 127 450	2 874 184	253 266	8,81
706203 HONORAIRES SUIVI EXPLOIT				103 301	- 103 301	-100
706301 REFACTURATION FRAIS DE D				22 151	- 22 151	-100
706302 REFACTURATION FRAIS CONS				2 623	- 2 623	-100
706401 PRESTATIONS DE TRANSPORT	72 890		72 890		72 890	N/S
706900 PRESTATIONS DE SERVICES				15 000	- 15 000	-100
708200 REFACTURATION FRAIS	20 196		20 196	25 150	- 4 954	-19,70
Chiffre d'affaires Net	8 871 603		8 871 603	14 673 089	-5 801 486	-39,54

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Production stockée	1 350 083	834 183	515 900	61,84
713410 VARIATION STOCK ETUDES EN COURS	1 350 083	834 183	515 900	61,84
Production immobilisée	557 819	218 731	339 088	155,03
722600 PRODUCTION IMMOBILISEE	557 819	218 731	339 088	155,03
Subventions d'exploitation	64	911	- 847	-92,97
741000 SUBVENTION	64	911	- 847	-92,97
Reprises sur amortissements et provisions, transfert d	572 307	596 886	- 24 579	-4,12
781620 REPRISE SUR PROVISIONS ELEMENT		6 723	- 6 723	-100
781730 REPRISE PROVISION SUR STOCK	542 904	566 272	- 23 368	-4,13
791200 TRANSFERT DE CHARGES	9 445	6 497	2 948	45,37
791210 TRANSFERTS DE CHARGES SOUMIS A TVA		293	- 293	-100
791400 AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	19 958	17 101	2 857	16,71
Autres produits	3 418	4 519	- 1 101	-24,36
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	3 418	4 519	- 1 101	-24,36
Total des produits d'exploitation (I)	11 355 295	16 328 320	-4 973 025	-30,46
Achats de matières premières et autres approvisionnement	339 274	59 953	279 321	465,90
601000 ACHATS MATIERES PREMIERES	321 656	59 953	261 703	436,51
602200 ACHATS PIECES DE MAINTENANCE	17 618		17 618	N/S
Variation de stock (matières premières et autres appro	-80 527	-12 877	- 67 650	525,36
603100 VARIAT.STOCKS MAT.PREMIERES	-50 081	-12 877	- 37 204	288,92
603200 VARIAT.STOCK PIECES DE RECHANGES	-30 446		- 30 446	N/S
Autres achats et charges externes	6 150 753	5 438 544	712 209	13,10
604000 ACHATS ETUDES	1 111 673	1 605 021	- 493 348	-30,74
604200 SOUS TRAITANCE SUIVI EXPLOIT EXTERNE	308 362	166 552	141 810	85,14
604300 SOUS TRAITANCE DIVERS	178 819	48 639	130 180	267,65
606100 ELECTRICITE	353 125	21 379	331 746	N/S
606200 ACHAT COMBUSTIBLE	37 291		37 291	N/S
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	57 793	24 144	33 649	139,37
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	19 421	17 734	1 687	9,51
611000 SOUS-TRAITANCE ADMINISTRATIVE	3 010	18 046	- 15 036	-83,32
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	106 543	282 477	- 175 934	-62,28
613500 LOCATIONS MOBILIERES	172 166	111 154	61 012	54,89
614100 CHARGES LOCATIVES	24 449	25 039	- 590	-2,36

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	26 229	10 430	15 799	151,48
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	15 980	25 827	- 9 847	-38,13
615600 MAINTENANCE	184 326	1 153 986	- 969 660	-84,03
616100 ASSURANCE	345 708	245 206	100 502	40,99
618100 DOCUMENTATION FORMATION	36 474	7 059	29 415	416,70
622600 HONORAIRES COMPTABLES	109 936	92 988	16 948	18,23
622620 HONORAIRES CAC	36 419	54 778	- 18 359	-33,52
622630 HONORAIRES DIVERS	1 158 216	487 451	670 765	137,61
622640 HONORAIRES JURIDIQUES	23 650	33 360	- 9 710	-29,11
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	39 158		39 158	N/S
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	2 222		2 222	N/S
623300 COMMUNICATION	75 842	78 516	- 2 674	-3,41
623800 DONS	3 595		3 595	N/S
624100 TRANSPORTS	392 222	2 704	389 518	N/S
625199 FRAIS DE DEPLACEMENTS	338 521	194 091	144 430	74,41
626100 FRAIS POSTAUX	6 010	7 475	- 1 465	-19,60
626200 FRAIS TELEPHONE	59 112	33 635	25 477	75,75
626250 FRAIS TELEPHONE PORTABLE		11 163	- 11 163	-100
626300 INTERNET		14 612	- 14 612	-100
627200 FRAIS EMISSION D EMPRUNT	623 718		623 718	N/S
627800 FRAIS BANCAIRES	111 411	32 775	78 636	239,93
627810 FRAIS STRUCTURATION DETTE		594 346	- 594 346	-100
628100 REDEVANCES ERDF	6 082	14 460	- 8 378	-57,94
628200 REDEVANCES GRDF	156 076		156 076	N/S
628400 ADHESIONS	27 195	23 501	3 694	15,72
Impôts, taxes et versements assimilés	324 773	812 155	- 487 382	-60,01
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	13 739	9 993	3 746	37,49
631300 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	18 925	7 277	11 648	160,07
631400 TAXE SUR SALAIRES	21 735	26 058	- 4 323	-16,59
635111 CFE	155 193	130 267	24 926	19,13
635112 CVAE	13 933	109 741	- 95 808	-87,30
635113 IFER	16 883	402 477	- 385 594	-95,81
635120 IMPOTS TAXES FONCIERES	81 315	122 182	- 40 867	-33,45
635140 IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIETES	3 051	2 182	869	39,83
635800 AUTRES IMPOTS		1 979	- 1 979	-100
Salaires et traitements	2 320 685	1 662 998	657 687	39,55
641100 SALAIRES BRUTS	2 046 134	1 492 676	553 458	37,08
641200 PERS CONGES PAYES	57 870	28 624	29 246	102,17
641300 INTERESSEMENT	176 437	112 042	64 395	57,47
641400 PERS INDEMNITES DE RUPTURE	40 245	29 658	10 587	35,70
Charges sociales	825 187	623 473	201 714	32,35
645100 COTISATIONS PATRONALES	857 904	622 673	235 231	37,78
645200 CHARGES SUR CONGES PAYES	28 831	20 075	8 756	43,62
647400 TICKETS RESTAURANT	41 761	38 027	3 734	9,82
649500 CICE	-103 310	-57 302	- 46 008	80,29
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 700 603	5 625 611	-3 925 008	-69,77
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	122 558	274 816	- 152 258	-55,40
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	1 578 044	5 350 796	-3 772 752	-70,51
Dotations aux provisions sur actif circulant	550 375	923 628	- 373 253	-40,41
681730 DOTATION PROVISION SUR STOCK	550 375	923 628	- 373 253	-40,41
Autres charges	3 640	28 452	- 24 812	-87,21
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	3 640	28 452	- 24 812	-87,21
Total des charges d'exploitation (II)	12 134 762	15 161 939	-3 027 177	-19,97
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-779 467	1 166 381	-1 945 848	166,83
Produits financiers de participations	285 009	22 848	262 161	N/S
761100 PRODUITS FINANCIERS	15 474		15 474	N/S
761500 INTERETS GROUPE	234 925		234 925	N/S
761600 INTERETS PLACEMENTS	34 610	22 848	11 762	51,48
Autres intérêts et produits assimilés		14 668	- 14 668	-100

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
764100 PLUS VALUES SUR CESSION VMP		14 668	- 14 668	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges	623 718	105 000	518 718	494,02
786650 REPRISE PROVISION SUR CREANCES RATTACHEE		105 000	- 105 000	-100
796000 TRANSFERTS CHARGE FRAIS EMISSION EMPRUNT	623 718		623 718	N/S
Total des produits financiers (V)	908 727	142 516	766 211	537,63
Intérêts et charges assimilées	1 061 567	2 852 123	-1 790 556	-62,78
661100 INTERETS BANCAIRES	1 061 272	2 745 611	- 1 684 339	-61,35
661400 INTERETS CC ACTIONNAIRES	295	1 842	- 1 547	-83,98
664000 PERTES SUR CREANCES LIEES A DES PARTICIP		104 670	- 104 670	-100
Total des charges financières (VI)	1 061 567	2 852 123	-1 790 556	-62,78
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-152 840	-2 709 608	2 556 768	94,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-932 308	-1 543 227	610 919	39,59
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 781	15 999	- 8 218	-51,37
771800 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION	7 781	15 999	- 8 218	-51,37
Produits exceptionnels sur opérations en capital	53 647 262	4 862 184	48 785 078	N/S
775200 PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS		209 656	- 209 656	-100
775600 CESSION ACTIFS FINANCIERS	53 474 955	4 647 254	48 827 701	N/S
777000 QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEM	172 307	5 275	167 032	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges		111 399	- 111 399	-100
787500 REPRISE PROVISION POUR RISQUE		111 399	- 111 399	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	53 655 043	4 989 583	48 665 460	975,34
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	599	449 674	- 449 075	-99,87
671800 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION	599	449 674	- 449 075	-99,87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	414 449	159 918	254 531	159,16
675100 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES INCORPORE	2 331	17 916	- 15 585	-86,99
675200 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS	18 118	150 899	- 132 781	-87,99
675600 VAL NET COMPT ELEM ACTIF FINANCIERS	394 000	-8 897	402 897	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	415 048	609 592	- 194 544	-31,91
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	53 239 994	4 379 991	48 860 003	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
695100 IMPOTS SUR BENEFICES	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	65 919 064	21 460 418	44 458 646	207,17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 418 712	18 662 393	-3 243 681	-17,38
RESULTAT NET	50 500 353	2 798 025	47 702 328	N/S

Résultat SIG

Présenté en Euros

	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
Ventes de marchandises				
Production vendue	4 693 468	11 187 946	-6 494 478	-58,05
Prestations de services	4 157 939	3 459 993	697 946	20,17
Produits des activités annexes	20 196	25 150	- 4 954	-19,70
Production stockée	1 350 083	834 183	515 900	61,84
Production immobilisée	557 819	218 731	339 088	155,03
Production	10 779 506	15 726 004	-4 946 498	-31,45
Production de l'exercice	10 779 506	15 726 004	-4 946 498	-31,45
Achat de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Consommation de marchandises				
Achats de Matières premières & autres approvisionnements	339 274	59 953	279 321	465,90
Variation de stock de matières premières	-80 527	-12 877	- 67 650	525,36
Consommation de matières premières	258 747	47 076	211 671	449,64
Sous-traitance directe	1 598 854	1 820 211	- 221 357	-12,16
Marge brute	8 921 904	13 858 716	-4 936 812	-35,62
Taux de marge brute	82,77 %	88,13 %		
Matières consommables	467 630	63 256	404 374	639,27
Services extérieurs	914 886	1 879 223	- 964 337	-51,32
Autres Services extérieurs	3 159 939	1 669 063	1 490 876	89,32
Total	4 542 454	3 611 543	930 911	25,78
Valeur ajoutée produite	4 379 450	10 247 174	-5 867 724	-57,26
Valeur ajoutée / production de l'exercice	40,63 %	65,16 %		
Subventions d'exploitation	64	911	- 847	-92,97
Impôts, taxes et versements assimilés	324 773	812 155	- 487 382	-60,01
Salaires et traitements	2 300 727	1 645 898	654 829	39,79
Charges sociales	825 187	623 473	201 714	32,35
Excédent brut d'exploitation	928 828	7 166 558	-6 237 730	-87,04
Excédent brut d'exploitation / production de l'exercice	8,62 %	45,57 %		
Reprise / charges - transfert	542 904	572 995	- 30 091	-5,25
Autres produits	3 418	4 519	- 1 101	-24,36
Amortissements et provisions	2 250 978	6 549 240	-4 298 262	-65,63
Autres charges	3 640	28 452	- 24 812	-87,21
Total	-1 708 295	-6 000 177	4 291 882	71,53
Résultat d'exploitation	-779 467	1 166 381	-1 945 848	166,83
Résultat d'exploitation / production de l'exercice	-7,23 %	7,42 %		
Opérations en commun				
Produits financiers	908 727	142 516	766 211	537,63
Charges financières	1 061 567	2 852 123	-1 790 556	-62,78
Résultat financier	-152 840	-2 709 608	2 556 768	94,36
Résultat courant avant impôts	-932 308	-1 543 227	610 919	39,59
Résultat courant / production de l'exercice	-8,65 %	-9,81 %		
Produits exceptionnels	53 655 043	4 989 583	48 665 460	975,34
Charges exceptionnelles	415 048	609 592	- 194 544	-31,91
Résultat exceptionnel	53 239 994	4 379 991	48 860 003	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
Résultat de l'exercice	50 500 353	2 798 025	47 702 328	N/S
Résultat net / production de l'exercice	468,48 %	17,79 %		

Résultat SIG détaillé

Présenté en Euros

	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Production vendue	4 693 468	11 187 946	-6 494 478	-58,05
701100 VENTE ELECTRICITE EOLIEN		9 856 969	-9 856 969	-100
701200 VENTE ELECTRICITE SOLAIRE	1 316 036	1 290 207	25 829	2,00
701300 VENTE ELECTRICITE COGENERATION	41 096		41 096	N/S
701510 VENTE BIOMETHANE	3 020 112	40 770	2 979 342	N/S
701530 PRIME GARANTIE D ORIGINE	100 619		100 619	N/S
701600 REDEVANCES MATIERES	215 605		215 605	N/S
Prestations de services	4 157 939	3 459 993	697 946	20,17
706100 HONORAIRES SUIVI EXPLOITATION EOLIEN	189 161		189 161	N/S
706101 HONORAIRES AMO	768 438	442 734	325 704	73,57
706201 HONORAIRES PRIMES DE DEVELOPPEMENT	3 127 450	2 874 184	253 266	8,81
706203 HONORAIRES SUIVI EXPLOITATION SOLAIRE		103 301	- 103 301	-100
706301 REFACTURATION FRAIS DE DEVELOPPEMENT		22 151	- 22 151	-100
706302 REFACTURATION FRAIS CONSTRUCTION		2 623	- 2 623	-100
706401 PRESTATIONS DE TRANSPORTS	72 890		72 890	N/S
706900 PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT		15 000	- 15 000	-100
Produits des activités annexes	20 196	25 150	- 4 954	-19,70
708200 REFACTURATION FRAIS	20 196	25 150	- 4 954	-19,70
Production stockée	1 350 083	834 183	515 900	61,84
713410 VARIATION STOCK ETUDES EN COURS	1 350 083	834 183	515 900	61,84
Production immobilisée	557 819	218 731	339 088	155,03
722600 PRODUCTION IMMOBILISEE	557 819	218 731	339 088	155,03
Production	10 779 506	15 726 004	-4 946 498	-31,45
Production de l'exercice	10 779 506	15 726 004	-4 946 498	-31,45
Achats de Matières premières & autres approvisionnements	339 274	59 953	279 321	465,90
601000 ACHATS MATIERES PREMIERES	321 656	59 953	261 703	436,51
602200 ACHATS PIECES DE MAINTENANCE	17 618		17 618	N/S
Variation de stock de matières premières	-80 527	-12 877	- 67 650	525,36
603100 VARIAT.STOCKS MAT.PREMIERES	-50 081	-12 877	- 37 204	288,92
603200 VARIAT.STOCK PIECES DE RECHANGES	-30 446		- 30 446	N/S
Consommation de matières premières	258 747	47 076	211 671	449,64
Sous-traitance directe	1 598 854	1 820 211	- 221 357	-12,16
604000 ACHATS ETUDES	1 111 673	1 605 021	- 493 348	-30,74
604200 SOUS TRAITANCE SUIVI EXPLOIT EXTERNE	308 362	166 552	141 810	85,14
604300 SOUS TRAITANCE DIVERS	178 819	48 639	130 180	267,65
Marge brute	8 921 904	13 858 716	-4 936 812	-35,62
Taux de marge brute	82,77 %	88,13 %		
Matières consommables	467 630	63 256	404 374	639,27
606100 ELECTRICITE	353 125	21 379	331 746	N/S
606200 ACHAT COMBUSTIBLE	37 291		37 291	N/S
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	57 793	24 144	33 649	139,37
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	19 421	17 734	1 687	9,51
Services extérieurs	914 886	1 879 223	- 964 337	-51,32
611000 SOUS-TRAITANCE ADMINISTRATIVE	3 010	18 046	- 15 036	-83,32
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	106 543	282 477	- 175 934	-62,28
613500 LOCATIONS MOBILIERES	172 166	111 154	61 012	54,89
614100 CHARGES LOCATIVES	24 449	25 039	- 590	-2,36
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	26 229	10 430	15 799	151,48
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	15 980	25 827	- 9 847	-38,13
615600 MAINTENANCE	184 326	1 153 986	- 969 660	-84,03
616100 ASSURANCE	345 708	245 206	100 502	40,99
618100 DOCUMENTATION FORMATION	36 474	7 059	29 415	416,70
Autres Services extérieurs	3 159 939	1 669 063	1 490 876	89,32
622600 HONORAIRES COMPTABLES	109 936	92 988	16 948	18,23
622620 HONORAIRES CAC	36 419	54 778	- 18 359	-33,52

	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
622630 HONORAIRES DIVERS	1 158 216	487 451	670 765	137,61
622640 HONORAIRES JURIDIQUES	23 650	33 360	- 9 710	-29,11
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	39 158		39 158	N/S
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	2 222		2 222	N/S
623300 COMMUNICATION	75 842	78 516	- 2 674	-3,41
623800 DONS	3 595		3 595	N/S
624100 TRANSPORTS	392 222	2 704	389 518	N/S
625199 FRAIS DE DEPLACEMENTS	338 521	194 091	144 430	74,41
626100 FRAIS POSTAUX	6 010	7 475	- 1 465	-19,60
626200 FRAIS TELEPHONE	59 112	33 635	25 477	75,75
626250 FRAIS TELEPHONE PORTABLE		11 163	- 11 163	-100
626300 INTERNET		14 612	- 14 612	-100
627200 FRAIS EMISSION D EMPRUNT	623 718		623 718	N/S
627800 FRAIS BANCAIRES	111 411	32 775	78 636	239,93
627810 FRAIS STRUCTURATION DETTE		594 346	- 594 346	-100
628100 REDEVANCES ERDF	6 082	14 460	- 8 378	-57,94
628200 REDEVANCES GRDF	156 076		156 076	N/S
628400 ADHESIONS	27 195	23 501	3 694	15,72
791200 TRANSFERT DE CHARGES	-9 445	-6 497	- 2 948	45,37
791210 TRANSFERTS DE CHARGES SOUMIS A TVA		-293	293	-100
Total	4 542 454	3 611 543	930 911	25,78
Valeur ajoutée produite	4 379 450	10 247 174	-5 867 724	-57,26
Valeur ajoutée / production de l'exercice	40,63 %	65,16 %		
Subventions d'exploitation	64	911	- 847	-92,97
741000 SUBVENTION	64	911	- 847	-92,97
Impôts, taxes et versements assimilés	324 773	812 155	- 487 382	-60,01
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	13 739	9 993	3 746	37,49
631300 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	18 925	7 277	11 648	160,07
631400 TAXE SUR SALAIRES	21 735	26 058	- 4 323	-16,59
635111 CFE	155 193	130 267	24 926	19,13
635112 CVAE	13 933	109 741	- 95 808	-87,30
635113 IFER	16 883	402 477	- 385 594	-95,81
635120 IMPOTS TAXES FONCIERES	81 315	122 182	- 40 867	-33,45
635140 IMPOTS TAXE S/VEHICULES SOCIETES	3 051	2 182	869	39,83
635800 AUTRES IMPOTS		1 979	- 1 979	-100
Salaires et traitements	2 300 727	1 645 898	654 829	39,79
641100 SALAIRES BRUTS	2 046 134	1 492 676	553 458	37,08
641200 PERS CONGES PAYES	57 870	28 624	29 246	102,17
641300 INTERESSEMENT	176 437	112 042	64 395	57,47
641400 PERS INDEMNITES DE RUPTURE	40 245	29 658	10 587	35,70
791400 AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	-19 958	-17 101	- 2 857	16,71
Charges sociales	825 187	623 473	201 714	32,35
645100 COTISATIONS PATRONALES	857 904	622 673	235 231	37,78
645200 CHARGES SUR CONGES PAYES	28 831	20 075	8 756	43,62
647400 TICKETS RESTAURANT	41 761	38 027	3 734	9,82
649500 CICE	-103 310	-57 302	- 46 008	80,29
Excédent brut d'exploitation	928 828	7 166 558	-6 237 730	-87,04
Excédent brut d'exploitation / production de l'exe	8,62 %	45,57 %		
Reprise / charges - transfert	542 904	572 995	- 30 091	-5,25
781620 REPRISE SUR PROVISIONS ELEMENT		6 723	- 6 723	-100
781730 REPRISE PROVISION SUR STOCK	542 904	566 272	- 23 368	-4,13
Autres produits	3 418	4 519	- 1 101	-24,36
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	3 418	4 519	- 1 101	-24,36
Amortissements et provisions	2 250 978	6 549 240	-4 298 262	-65,63
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	122 558	274 816	- 152 258	-55,40
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	1 578 044	5 350 796	-3 772 752	-70,51
681730 DOTATION PROVISION SUR STOCK	550 375	923 628	- 373 253	-40,41
Autres charges	3 640	28 452	- 24 812	-87,21
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	3 640	28 452	- 24 812	-87,21

	du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Total	-1 708 295	-6 000 177	4 291 882	71,53
Résultat d'exploitation	-779 467	1 166 381	-1 945 848	166,83
Résultat d'exploitation / production de l'exercice	-7,23 %	7,42 %		
Produits financiers	908 727	142 516	766 211	537,63
761100 PRODUITS FINANCIERS	15 474		15 474	N/S
761500 INTERETS GROUPE	234 925		234 925	N/S
761600 INTERETS PLACEMENTS	34 610	22 848	11 762	51,48
764100 PLUS VALUES SUR CESSION VMP		14 668	- 14 668	-100
786650 REPRISE PROVISION SUR CREANCES RATTACHEE		105 000	- 105 000	-100
796000 TRANSFERTS CHARGE FRAIS EMISSION EMPRUNT	623 718		623 718	N/S
Charges financières	1 061 567	2 852 123	-1 790 556	-62,78
661100 INTERETS BANCAIRES	1 061 272	2 745 611	-1 684 339	-61,35
661400 INTERETS CC ACTIONNAIRES	295	1 842	- 1 547	-83,98
664000 PERTES SUR CREANCES LIEES A DES PARTICIP		104 670	- 104 670	-100
Résultat financier	-152 840	-2 709 608	2 556 768	94,36
Résultat courant avant impôts	-932 308	-1 543 227	610 919	39,59
Résultat courant / production de l'exercice	-8,65 %	-9,81 %		
Produits exceptionnels	53 655 043	4 989 583	48 665 460	975,34
771800 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION	7 781	15 999	- 8 218	-51,37
775200 PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS		209 656	- 209 656	-100
775600 CESSION ACTIFS FINANCIERS	53 474 955	4 647 254	48 827 701	N/S
777000 QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEM	172 307	5 275	167 032	N/S
787500 REPRISE PROVISION POUR RISQUE		111 399	- 111 399	-100
Charges exceptionnelles	415 048	609 592	- 194 544	-31,91
671800 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION	599	449 674	- 449 075	-99,87
675100 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES INCORPORE	2 331	17 916	- 15 585	-86,99
675200 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS	18 118	150 899	- 132 781	-87,99
675600 VAL NET COMPT ELEM ACTIF FINANCIERS	394 000	-8 897	402 897	N/S
Résultat exceptionnel	53 239 994	4 379 991	48 860 003	N/S
Impôts sur les bénéfices	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
695100 IMPOTS SUR BENEFICES	1 807 334	38 739	1 768 595	N/S
Résultat de l'exercice	50 500 353	2 798 025	47 702 328	N/S
Résultat net / production de l'exercice	468,48 %	17,79 %		

Annexe 4 : Plan d'affaires prévisionnel de l'opération

Echéancier dette bancaire

Semestre 1	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30
solde initial S1	28 730 337	27 340 369	25 880 033	24 345 768	22 733 831	21 040 289	19 261 012	17 391 659	15 427 670	13 364 254	11 196 377	8 918 752	6 525 822	4 011 750	1 370 403
Remboursements S1	-686 404	-721 153	-757 662	-796 018	-836 317	-878 655	-923 137	-969 871	-1 018 971	-1 070 556	-1 124 753	-1 181 694	-1 241 517	-1 304 369	-1 370 403
solde final S1	28 043 933	26 619 215	25 122 371	23 549 750	21 897 514	20 161 634	18 337 874	16 421 788	14 408 699	12 293 697	10 071 624	7 737 058	5 284 305	2 707 381	0
intérêts S1	-718 258	-683 509	-647 001	-608 644	-568 346	-526 007	-481 525	-434 791	-385 692	-334 106	-279 909	-222 969	-163 146	-100 294	-34 260
Semestre 2	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29
solde initial S2	29 400 000	28 043 933	26 619 215	25 122 371	23 549 750	21 897 514	20 161 634	18 337 874	16 421 788	14 408 699	12 293 697	10 071 624	7 737 058	5 284 305	2 707 381
Remboursements S2	-669 663	-703 564	-739 182	-776 603	-815 919	-857 225	-900 622	-946 216	-994 118	-1 044 445	-1 097 320	-1 152 872	-1 211 236	-1 272 555	-1 336 978
solde final S2	28 730 337	27 340 369	25 880 033	24 345 768	22 733 831	21 040 289	19 261 012	17 391 659	15 427 670	13 364 254	11 196 377	8 918 752	6 525 822	4 011 750	1 370 403
intérêts S2	-735 000	-701 098	-665 480	-628 059	-588 744	-547 438	-504 041	-458 447	-410 545	-360 217	-307 342	-251 791	-193 426	-132 108	-67 685

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	7	24,50	2 500	1 500 000	36 750 000

Tarif éolien 2014 (€/MWh)	82,00
Coefficient L	1,03%
Taux	5,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Chiffre d'affaires	2 511 250	5 074 141	5 126 314	5 179 022	5 232 273	5 286 071	5 340 423	5 395 333	5 450 808	5 506 853	5 563 474	5 620 678	5 678 470	5 736 856	5 795 842	5 400 751	5 044 987	5 145 887	5 248 805	5 353 781	2 730 428
Charges d'exploitation	-483 875	-990 008	-1 012 778	-1 036 072	-1 059 902	-1 084 280	-1 109 218	-1 134 730	-1 160 829	-1 187 528	-1 214 841	-1 242 783	-1 271 367	-1 300 608	-1 330 522	-1 361 124	-1 392 430	-1 424 456	-1 457 218	-1 490 734	-762 511
dt frais de maintenance																					
dt autres charges d'exploitation																					
Montant des impôts et taxes hors IS	-244 849	-278 004	-278 898	-279 809	-280 739	-281 687	-282 655	-283 642	-284 649	-285 676	-286 724	-287 794	-288 885	-289 998	-291 134	-283 740	-277 509	-279 235	-281 029	-282 894	-246 863
Excédent brut d'exploitation	1 782 526	3 806 129	3 834 638	3 863 141	3 891 633	3 920 105	3 948 550	3 976 961	4 005 330	4 033 649	4 061 909	4 090 102	4 118 219	4 146 250	4 174 187	3 755 887	3 375 049	3 442 197	3 510 558	3 580 153	1 721 055
Dotations aux amortissements	-1 225 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-2 450 000	-1 225 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-11 667	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	-11 667	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	545 859	1 332 795	1 361 304	1 389 808	1 418 299	1 446 771	1 475 217	1 503 628	1 531 997	1 560 315	1 588 576	1 616 768	1 644 885	1 672 917	1 700 853	2 519 220	3 375 049	3 442 197	3 510 558	3 580 153	1 721 055
Résultat financier	-735 000	-1 419 357	-1 348 990	-1 275 060	-1 197 388	-1 115 784	-1 030 048	-939 972	-845 336	-745 909	-641 449	-531 700	-416 395	-295 253	-167 978	-34 260	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	-189 141	-86 561	12 315	114 748	197 062	221 762	298 263	377 649	460 063	545 652	634 575	726 996	823 088	923 035	1 027 026	1 664 923	2 261 283	2 306 272	2 352 074	2 398 703	1 153 107
Capacité d'autofinancement	1 047 526	2 386 772	2 485 648	2 588 081	2 670 395	2 695 095	2 771 596	2 850 983	2 933 396	3 018 985	3 107 908	3 200 329	3 296 422	3 396 368	3 500 360	2 901 590	2 261 283	2 306 272	2 352 074	2 398 703	1 153 107
Flux de remboursement de dette	-669 663	-1 389 969	-1 460 336	-1 534 265	-1 611 937	-1 693 542	-1 779 277	-1 869 353	-1 963 989	-2 063 416	-2 167 877	-2 277 625	-2 392 930	-2 514 072	-2 641 347	-1 370 403	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	377 863	996 803	1 025 312	1 053 816	1 058 458	1 001 553	992 319	981 629	969 407	955 569	940 032	922 704	903 492	882 296	859 013	1 531 188	2 261 283	2 306 272	2 352 074	2 398 703	1 153 107

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administratif et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux

Annexe 5 : Lettre d'engagement de Vol-V

Cédric de Saint-Jouan
VOL-V
1350, Avenue Albert Einstein
PAT – Bât 2
34000 MONTPELLIER

Mail csj@vol-v.com
Site www.vol-v.com

CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES
1350, Avenue Albert Einstein
PAT – Bât 2
34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 09/06/2017

Objet : Lettre d'engagement

La société Vol-V SAS que je représente est actionnaire unique de la société SAS Centrale Eolienne du Bois des Margaines. Cette dernière porte un projet de parc éolien situé sur la commune de Hornoy-le-Bourg (80) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Puissance : 24,5 MW
- Montant prévisionnel de l'investissement : 36,75 M€

Le montage financier de l'opération reposera sur l'apport par Vol-V à la société Centrale Eolienne du Bois des Margaines de 20% du total de l'investissement soit 7,35 M€, le solde soit 29,4 M€ sera emprunté auprès d'organismes financiers.

Vol-V s'engage par la présente à mettre à disposition de la société Centrale Eolienne du Bois des Margaines les moyens nécessaires à l'apport en fonds propres décrit ci-dessus, ou à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant de l'investissement si le montage financier envisagé n'était pas réalisable.

Selon les comptes arrêtés au 31/12/2016, Vol-V SAS dispose de capitaux propres d'un montant de 40,37 M€ et d'une trésorerie nette de 5,64 M€.



Cédric de Saint-Jouan
Président

Annexe 6 : Attestation du Commissaire aux comptes de Vol-V



AXIOME
AUDIT & STRATEGIE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

MONTPELLIER 34965
215 rue Samuel Morse – La Triade
Bât. 3 – CS 79016 – Cedex 2
Tel. : 04 99 54 24 60
Fax : 04 99 54 24 61
auditetstrategie@axiomeassocies.fr



VOL – V
1350 avenue Albert Einstein
PAT bât.2
34000 MONTPELLIER

à Montpellier, le 19 juin 2017

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES
DANS LE CADRE D'UN PROJET DE PARC EOLIEN

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant des capitaux propres et de la trésorerie nette pour l'exercice clos le 31/12/2016, figurant dans le document ci-joint, et établi dans le cadre du financement d'un projet éolien devant être porté par une filiale de votre société : SAS CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES.

Ce document fait ressortir un montant de capitaux propres de 40,37 millions d'euros et une trésorerie nette de 5,64 millions d'euros

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/12/2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de la trésorerie nette et des capitaux. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des modalités de détermination de ces montants aux dispositions légales;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces montants et la comptabilité dont ils sont issus et vérifier qu'ils concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 devant faire l'objet de notre rapport;
- vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de ces montants.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le montant des capitaux propres et de la trésorerie nette figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

AXIOME AUDIT & STRATEGIE
Steve AMAT

Cédric de Saint-Jouan
VOL-V
1350, Avenue Albert Einstein
PAT – Bât 2
34000 MONTPELLIER

Mail csj@vol-v.com
Site www.vol-v.com

CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES
1350, Avenue Albert Einstein
PAT – Bât 2
34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 09/06/2017

Objet : Lettre d'engagement

La société Vol-V SAS que je représente est actionnaire unique de la société SAS Centrale Eolienne du Bois des Margaines. Cette dernière porte un projet de parc éolien situé sur la commune de Hornoy-le-Bourg (80) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Puissance : 24,5 MW
- Montant prévisionnel de l'investissement : 36,75 M€

Le montage financier de l'opération reposera sur l'apport par Vol-V à la société Centrale Eolienne du Bois des Margaines de 20% du total de l'investissement soit 7,35 M€, le solde soit 29,4 M€ sera emprunté auprès d'organismes financiers.

Vol-V s'engage par la présente à mettre à disposition de la société Centrale Eolienne du Bois des Margaines les moyens nécessaires à l'apport en fonds propres décrit ci-dessus, ou à hauteur de l'apport nécessaire jusqu'à concurrence du montant de l'investissement si le montage financier envisagé n'était pas réalisable.

Selon les comptes arrêtés au 31/12/2016, Vol-V SAS dispose de capitaux propres d'un montant de 40,37 M€ et d'une trésorerie nette de 5,64 M€.

SARL AXIOME AUDIT & STRATEGIE
 Commissariat aux Comptes - Audit
215, rue Samuel Morse, Le Triade 3
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. 04 99 54 24 60 - Fax : 04 99 54 24 61



Cédric de Saint-Jouan
Président

Annexe 7 : Lettre d'intérêt de MIROVA, gestionnaire du fonds EUROFIDEME2

A l'attention de:

M. Cédric de SAINT-JOUAN

VOL-V

**LETTRE D'INTERET:
PROJET DE CONSTRUCTION DE CENTRALE EOLIENNE
« CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES »**

19 Juin 2017

DISCLAIMER

Ce document est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Mirova (« Mirova ») et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Mirova.

Mirova ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tout autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

En aucune circonstance ce document ne peut être considéré en tant qu'engageant Mirova ou un fonds géré par Mirova à réaliser la transaction qui y est décrite. Toute transaction ou investissement exige l'accord formel de Mirova selon ses procédures d'approbation interne, y compris de façon non-exhaustive l'approbation du comité d'investissement de Mirova, des résultats satisfaisants des audits juridique, technique, assurance, comptable et fiscale, tels que requis le cas échéant, ainsi qu'une documentation satisfaisante.

Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir sollicité MIROVA, en sa qualité de société de gestion des fonds EUROFIDEME 2 et MIROVA-EUROFIDEME 3, fonds professionnels de capital investissement (FPCI) bénéficiant de la procédure allégée (article L 214-38 du Code monétaire et financier), dans le cadre du financement du projet de la centrale éolienne du Bois des Margaines, sur la commune de Hornoy-le-Bourg (80).

Vous nous avez informés du développement de la Centrale Eolienne du Bois des Margaines (le « **Projet** »), qui consiste en un investissement de 36.75M€ d'une puissance de 24.5MW.

Suite à nos échanges, nous comprenons que la société VOL-V (« la « **Holding** »), représentée par M. Cédric de SAINT-JOUAN, est sur le point de créer la structure encadrant le projet, à savoir la société « Centrale Eolienne du Bois des Margaines » (la « **Société-Projet** »), filiale à 100% de Vol-V. Les démarches administratives d'obtention d'autorisations et de permis sont en cours.

Nous comprenons que la Société-Projet financera ses investissements aux moyens (i) de fonds propres et/ou quasi fonds propres (dotation en capital et/ou en dette subordonnée d'actionnaires) pour un montant de 7.35 M€ et (ii) d'un financement bancaire senior pour un montant de 29.4 M€.

Membre du groupe BPCE, MIROVA est en relation avec le groupe Vol-V depuis plusieurs années, notamment à travers l'entrée au capital de la Holding Vol-V SAS du FPCI EUROFIDEME 2 en 2010 à hauteur de 18,2% (participation augmentée à 23,2% en 2015), et a ainsi pu constater sa capacité à structurer le financement de ses projets, et à en finaliser la réalisation. Par ailleurs, le Groupe BPCE a également contribué au financement senior des parcs éoliens et solaires développés par Vol-V, comme unique prêteur ou en cofinancement aux côtés d'autres établissements de crédit.

Suite à l'étude des informations reçues et au regard de la qualité des développements des équipes de VOL-V nous avons donc le plaisir de vous informer que nous regarderons avec le plus grand intérêt le Projet.

MIROVA pourrait participer au financement en fonds propres et/ou quasi fonds propres nécessaires à la réalisation du Projet en prenant une participation aux côtés de la Société. Par ailleurs, le soutien apporté par MIROVA à ce Projet et les relations que MIROVA entretient avec les banques du groupe BPCE devraient faciliter l'obtention par la Société-Projet, d'un financement senior ainsi que la mise en place des éventuelles garanties financières nécessaires.

Il est entendu que tout engagement de MIROVA relatif au Projet reste conditionné à la réalisation de due diligences satisfaisantes (qui devront comprendre notamment une revue des aspects comptables, fiscaux, techniques et juridiques du Projet), à l'obtention d'offres de financement fermes, à des réunions de travail avec les équipes du management, à la mise au point d'une documentation satisfaisante et à l'accord du Comité d'Investissement de MIROVA.



La présente lettre ne saurait être communiquée à une personne autre que son destinataire sans accord écrit et préalable de ses signataires. Nous autorisons la Société à joindre cette lettre au dossier de demande d'autorisations et de permis.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.



Raphael LANCE
Directeur – MIROVA-EUROFIDEME 3
Mirova

ANNEXES

I. Présentation de MIROVA et MIROVA-EUROFIDEME 3

Mirova, une filiale de Natixis Asset Management, est une société de gestion qui structure et gère des fonds d'investissements dédiés au financement de projets en fonds propres et quasi-fonds propres.

Mirova gère actuellement 1 400 millions d'euros répartis dans sept fonds d'investissement dédiés au financement de projets dans les secteurs de l'Environnement et des Infrastructures.

Avec le FIDEME, Natixis a été la première banque à investir dans des projets liés aux énergies renouvelables, sous forme de dette subordonnée en France. Le FIDEME a investi dans 27 projets et a contribué pour un tiers à l'augmentation de la capacité éolienne installée en France entre 2004 et 2007, en plus du financement de projets hydroélectriques et de biocarburants.

EUROFIDEME 2 est un fonds d'investissement de deuxième génération (Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) qui s'appuie sur le succès du FIDEME en s'associant avec des développeurs de taille moyenne ou des groupes industriels pour financer la réalisation de leurs projets à construire et l'augmentation de leur capacité installée.

MIROVA – EUROFIDEME 3 est le fonds d'investissement de troisième génération (Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) à procédure allégée) dédié au financement des énergies renouvelables au sein de Mirova. Le fonds dispose d'un total d'engagements de souscriptions de 353,5 M€. La stratégie de MEF3 consiste à investir dans des technologies matures en Europe, principalement en France et dans les pays Scandinaves.

II. Contacts

Toutes les questions concernant la présente lettre peuvent être posées à :

Raphael Lance

Directeur du fonds EUROFIDEME 2

Email : raphael.lance@mirova.com

Tél: 01 58 55 70 10

Charles-Edouard Mariolle

Directeur Adjoint du fonds EUROFIDEME2

Email: charles-edouard.mariolle@mirova.com

Tél: 01 58 55 70 50

Annexe 8 : Lettre d'intérêt d'un organisme bancaire

Nanterre, le 9 juin 2017

Vol V SAS
Att. : Cédric DE SAINT-JOUAN

Objet : projet de parc éolien Centrale Eolienne du Bois des Margaines – CEBMA

Crédit Coopératif
Financements Spécialisés
DEV-SPE (6.110)
12, boulevard Pesaro
CS 10002
92024 NANTERRE Cedex
Att. Anthony DEGOUVE

Nous vous remercions d'avoir sollicité le Crédit Coopératif dans le cadre du financement d'un projet de parc éolien.

Vous nous avez informés du développement de la Centrale Eolienne du Bois des Margaines – CEBMA, dans le département de la Somme (80) qui vise à exploiter 7 éoliennes pour une puissance électrique installée de 24,5 MW.

A la suite de nos échanges, nous comprenons que le projet est porté par la société CEBMA SAS, filiale à 100% de Vol-V et que les démarches administratives d'obtention des autorisations ont déjà été initiées.

Nous comprenons que la société CEBMA financera ses investissements aux moyens de :

- (i) fonds propres et/ou quasi-fonds propres (dotations en capital et/ou dette subordonnée d'actionnaires), et
- (ii) d'un financement bancaire senior.

Le groupe Vol-V est en relation avec notre établissement depuis plusieurs années. Il a démontré de manière récurrente sa capacité à structurer le financement de ses projets, et à en finaliser la réalisation. De ce fait, le Crédit Coopératif a contribué depuis la création de Vol-V au financement de plusieurs de ses parcs éoliens et solaires, et de deux centrales biogaz, comme unique prêteur ou en cofinancement aux côtés d'autres établissements de crédit.

Au regard des informations reçues et de la qualité des développements des équipes de Vol-V constatée lors du montage des opérations auxquelles nous avons participé, nous avons le plaisir de vous informer que nous étudierons avec intérêt le projet de Centrale Eolienne du Bois des Margaines, dont le montant d'investissement s'élève à 36,75 M€.

Une fois l'autorisation d'exploiter obtenue et sous réserve de l'accord de notre comité de crédit, notre établissement sera en mesure de participer au financement en dette du projet.

Anthony DEGOUVE
Responsable de marché Energies renouvelables
Crédit Coopératif



Annexe 9 : Présentation des qualifications, expériences et compétences d'une sélection de membres de l'équipe

PRESENTATION SUCCINCTE DES QUALIFICATIONS, EXPERIENCES ET COMPETENCES DE MEMBRES CLEFS DE L'EQUIPE

Entité du groupe	Membre de l'équipe	Qualifications	Expérience / Compétences principales	Domaines de compétences				Filière
				Etudes	Financement	Construction	Exploitation	
VOL-V SAS	Cédric DE SAINT-JOUAN, Président de VOL-V SAS	Diplômé de ESCP EUROPE	Actif dans l'éolien en France depuis 1997; en tant que fondateur-dirigeant de VENTURA SA, société spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitaton de parcs éoliens, a mené à bien la réalisation de 160MW de capacité éolienne, en particulier en dirigeant l'activité "financement"; Depuis 2005 en tant que dirigeant-fondateur de VOL-V a mené à bien la réalisation des actifs du Groupe	x	x	x	x	Eolien, Solaire, Méthanisation
VOL-V SAS	François BOUFFARD, Directeur Général de Vol-V SAS	Ingénieur mécanicien, diplômé de l'université de Strathclyde (Ecosse)	Actif dans l'éolien en France depuis 2000; en tant que fondateur-dirigeant de VENTURA SA, société spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitaton de parcs éoliens, a mené à bien la réalisation de 160MW de capacité éolienne, en particulier en dirigeant l'activité construction. Depuis 2005 en tant que dirigeant-fondateur de VOL-V a mené à bien la réalisation des actifs du Groupe, et supervise l'exploitation des actifs éoliens	x	x	x	x	Eolien, Solaire, Méthanisation
VOL-V SAS	Arnaud GUYOT, Directeur Général de Vol-V SAS	Diplômé de ESCP EUROPE	Actif dans l'éolien en France depuis 1997; en tant que fondateur-dirigeant de VENTURA SA, société spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitaton de parcs éoliens, a mené à bien la réalisation de 160MW de capacité éolienne, en particulier en dirigeant l'activité "études". Depuis 2005 en tant que dirigeant-fondateur de VOL-V a mené à bien la réalisation des actifs du Groupe	x	x	x	x	Eolien, Solaire, Méthanisation
VOL-V SAS	Jessica STUDNIA, Responsable de financements	Diplômée de l'ESSEC	12 ans d'expérience dans le secteur banques - finances (Groupe Rothschild: Conseil en fusions acquisitions, analyse financière/ DEXIA Crédit local: Directrice clientèle); a intégré les équipes Vol-V en 2015 pour prendre en charge le montage des financements de projets		x			Eolien, Solaire, Méthanisation
VOL-V SAS	Olivier CROCHEMORE, Chef de projet Construction	BTS Géomètre-topographe, spécialisation en SIG	Dispose de plus de 8 ans d'expérience en tant que chef de projets construction dans le domaine éolien, avec comme missions : supervision et coordination des fournisseurs et prestataires, supervision des chantiers et vérification de la conformité aux besoins et obligations du maître d'ouvrage, suivi budgétaire	x		x		Eolien, méthanisation
VOL-V SOLAR	Frédéric BARRUE, Responsable Bureau d'Etudes	Doctorat de Physique, Université Claude Bernard Lyon 1 Mastère spécialisé européen « Energies Renouvelables », EUREC, Ecole des Mines de Paris	Après 6 ans chez Apex BP Solar, comme ingénieur projets photovoltaïques au Bureau d'études, puis comme chef de projet en développement de nouveau produit d'intégration au bâtiment, depuis 2009, responsable du bureau d'études solaire et du suivi d'exploitation (et depuis 2015 également en éolien)	x		x	x	Eolien, Solaire, Méthanisation
VOL-V SAS	Loïc ALLEAUME, Responsable d'études	Master Biologie Géosciences Agroressources Environnement, Université des sciences et de Montpellier II	Après 4 ans en tant que Chargé d'études environnement et aménagement du territoire au sein d'un cabinet d'ingénieurs-conseils, chef de projets énergies renouvelables au sein d'un développeur de projets puis aujourd'hui responsable d'études en charge de la coordination des études environnementales des projets éoliens du groupe	x				Eolien
VOL-V SAS	Gaëlle LAURENT, Chef de projets	Ingénieur Agriculture et environnement, Ecole Supérieure Agriculture d'Angers	Après 3 ans en tant que chargée de mission agriculture-biodiversité à la Ligue de Protection des Oiseaux, puis 7 ans en tant que responsable environnement d'un développeur-exploitant de parcs éoliens où elle a supervisé les études environnementales à toutes les phases des projets (de l'initiation à l'exploitation), elle est depuis 2012 chef de projets et apporte des compétences transversales en matière acoustique et environnementale	x		x	x	Eolien
VOL-V SAS	Frédéric HANIER, Chef de projets	BTS « Technologies végétales » - Lycée Agricole La Touche – Ploërmel(56) Licence professionnelle « Economies d'Energies et Energies Renouvelables » - Ecole Des Métiers de l'Environnement-Bruz(35)	Après 2 ans en tant que technicien en agriculture durable, 3 ans en tant que chef de projets éoliens d'un des leaders du développement éolien en France, il est chef de projets éoliens depuis 2012	x				Eolien
VOL-V SAS	Julien TEIXEIRA, Chef de projets	Ingénieur Agronome, spécialisé en Génie de l'Environnement, Ecole Agrocampus-Ouest (Rennes) Master spécialisé : Nouvelles technologies de l'Energie, ENCIACET et ENSEEIHT (Toulouse)	Chef de projets éolien depuis 2014	x				Eolien
VOL-V SAS	Camille CUISINIER, Chargé d'exploitation	Ingénieur en procédés énergétiques renouvelables et maîtrise de l'énergie, Polytech Montpellier	Depuis 2012 en charge de la supervision des sites photovoltaïques en exploitation, depuis 2015 également des sites éoliens				x	Eolien, Solaire
VOL-V SAS	Benoît LOQUET , Cartographe - Géomaticien	Master Professionnel en Traitement de l'Information Géographique pour l'Aménagement et le Développement, Université de Rouen	Après 3 ans au sein de la cellule SIG de la ville de Rouen (création maintenance de base de données cartographique), actif depuis 2008 dans le domaine des énergies renouvelables: Analyse spatiale de données - en phases prospection, développement, et exploitation des projets ; Gestion des bases de données géographiques et matrices, plans et documents cartographiques, photomontages.					
VOL-V SAS	Thomas LEMARCHAND, Cartographe - Géomaticien	Master Observation de la Terre et Géomatique, Université de Strasbourg	Cartographe-Géomaticien depuis 2014 chez Vol-V: Analyse spatiale de données - en phases prospection, développement, et exploitation des projets ; Gestion des bases de données géographiques et matrices, plans et documents cartographiques, photomontages.	x			x	Eolien, Solaire, Méthanisation

Annexe 10 : Liste des centrales PV

**LISTE DES CENTRALES SOLAIRES CONSTRUITES PAR VOL-V
(au 31.12.2015)**

Année de Mise en service	Centrale solaire	Département	Puissance en MWc
2011	SCHO	05 - HAUTES ALPES	0,16
	SEFR	13 - BOUCHES DU RHONE	0,25
	SERV	30 - GARD	1,2
	SFIA	30 - GARD	0,25
	SLAN	07 - ARDECHE	1,02
	SLAR	47 - LOT ET GARONNE	0,25
	SLIG	81 - TARN	0,78
	STOL	47 - LOT ET GARONNE	1,09
	SVIL	04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE	0,06
	2012	SAUB	66 - PYRENEES ORIENTALES
SBOU		03 - ALLIER	0,37
SCAZ		64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	0,21
SISP 1		13 - BOUCHES DU RHONE	0,15
SLGR		30 - GARD	0,11
SMPB		34 - HERAULT	0,22
SOFE		30 - GARD	0,18
SPER		84 - VAUCLUSE	0,18
SRON		31 - HAUTE-GARONNE	0,25
SVLF		05 - HAUTES ALPES	0,1
2013	SAMB	01 - AIN	0,16
	SAON	43 - HAUTE-LOIRE	0,17
	SBER	05 - HAUTES ALPES	0,2
	SFLO2	84 - VAUCLUSE	0,67
	SGAU	13 - BOUCHES DU RHONE	0,1
	SISP2	13 - BOUCHES DU RHONE	0,1
	SMOY1	05 - HAUTES ALPES	0,13
	SROC	04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE	0,25
	STEY	82 - TARN ET GARONNE	0,18
	2014	SBDN1	10 - AUDE
SBDN2		11 - AUDE	0,25
SCHA		17 - CHARENTE MARITIME	0,21
SFUR 1A		29 - GARD	0,25
SFUR 1B		30 - GARD	0,25
SGEA		17 - CHARENTE MARITIME	0,24
SLAB		46 - LOT	0,22
SLAB2		46 - LOT	0,1
SLEG		04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE	0,25
SLEG 2		04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE	0,1
SLIN		30 - GARD	0,25
SMIL		17 - CHARENTE MARITIME	0,22
SNIC		26 - DROME	0,25
SPAU		19 - CORREZE	0,24
SPON		05 - HAUTES ALPES	0,13
SREY		84 - VAUCLUSE	0,1
2015	SBAR1	34 - HERAULT	0,25
	SBAR2	34 - HERAULT	0,23
	SBAR3	34 - HERAULT	0,25
	SBAR4	34 - HERAULT	0,2
	SGIL	30 - GARD	0,25
	SMAR	30 - GARD	0,21
		TOTAL	13,58